

# LE DEVOIR

Vol. XCVIII N° 3-9

LES SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 FÉVRIER 2007

2,20\$ + TAXES = 2,50\$

## LES 79<sup>ES</sup> OSCARS

Vive  
la course  
à la  
qualité!

*Fini, les  
mégaproductions  
hollywoodiennes,  
les œuvres d'auteur  
dominent*



NEWSCOM

### ODILE TREMBLAY

Ceux qui suivent les Oscars d'un cru à l'autre ont vu au fil des ans la qualité des œuvres en nomination basculer dans le champ du mieux. Où sont nos bons gros blockbusters de jadis? se demandent les nostalgiques des mégaproductions hollywoodiennes. Force est de le constater: les machines lourdes à effets spéciaux apparaissent de plus en plus absentes des listes d'élus. Les œuvres d'auteur dominent la course depuis plusieurs années, à la grande joie des cinéphiles.

Où, mais pourquoi?

### Le gala des Oscars rejoint

dans son essence un public de plus en plus pointu de distingués cinéphilés, internationalistes et ouverts d'esprit

Il est clair que les frères Bob et Harvey Weinstein, qui ont fondé la compagnie Miramax en 1979 et imposé des films d'auteur dans l'arène commerciale au cours de la décennie 90, ont changé la donne. Issus de leur écurie, des cinéastes indépendants américains, européens, voire océaniques: Jane Campion (*La*

*Leçon de piano*), Neil Jordan (*The Crying Game*), Quentin Tarantino (*Pulp Fiction*), puis Anthony Minghella (*Le Patient anglais*), sans compter les autres, ont apporté des couleurs nouvelles aux Oscars. Achetés un temps par Disney, désormais réinstallés à leur compte, les frères Weinstein, avec des méthodes de promotion musclées, onéreuses et parfois douteuses, ont poussé le film d'auteur au-dessus de la mêlée. Du coup, les autres studios ont diversifié leurs produits, poussant de nouveaux poulains de qualité dans l'arène des Oscars. En même temps, le goût des membres de l'Académie a semble-t-il évolué

VOIR PAGE A 10: OSCARS

## OPTION CANADA

# Charest pourrait témoigner pendant la campagne

*Son chef de cabinet  
a aussi été convoqué  
par le juge Grenier*

### ANTOINE ROBITAILLE

Trois-Rivières et Drummondville — Le premier ministre Jean Charest a été convoqué pour témoigner devant le juge à la retraite Bernard Grenier, qui enquête actuellement dans le dossier d'Option Canada, une société-paravent dont le camp du NON se serait servi en 1995 pour contourner la loi électorale du Québec. M. Charest, qui était le vice-président du camp du NON en 1995, pourrait donc être appelé à témoigner pendant la campagne électorale puisque le juge Grenier tient coûte que coûte à respecter son échéance du 31 mars, comme il l'a dit au *Devoir* le 24 janvier dernier. De deux choses l'une: ou bien le commissaire-enquêteur Grenier reporte pour une quatrième fois le dépôt de son rapport (initialement attendu le 21 juin 2006, puis le 21 septembre dernier, puis le 31 mars prochain), ou bien le premier ministre est convoqué avant le 31 mars. Une possibilité que ni lui ni son entourage n'ont niée hier. «On n'a pas de contrôle sur ça, nous», a dit son attaché de presse, Hugo d'Amours.



Jean Charest

«J'ai été invité à témoigner, comme on s'y attendait», a rappelé le premier ministre hier à Trois-Rivières, en marge de l'annonce d'une aide financière à la papeterie Kruger. Plus tard, le bureau de M. Charest a informé *Le Devoir* que le premier ministre avait reçu un «avis» en novembre dernier, lequel ne comportait pas de date précise de convocation. Son chef de cabinet,

VOIR PAGE A 10: CHAREST

## Le Devoir au premier rang de la campagne électorale

Les rumeurs se sont enfin concrétisées. Les politiciens ont mis la touche finale à leurs programmes et à leurs stratégies. Les moteurs des autobus nolisés ont commencé à gronder et les journalistes ont affûté leurs crayons. La campagne électorale québécoise a finalement été lancée cette semaine. Et, au *Devoir*, nous étions fin prêts et, surtout, heureux et impatients de reprendre la route pour que nos lecteurs soient le mieux informés possible au sujet des enjeux de l'exercice démocratique par excellence.

En effet, nous ne ménagerons aucun effort pour eux au cours des prochaines semaines. Source fiable, précise, indépendante et rigoureuse, *Le Devoir* se distingue entre autres dans le paysage médiatique québécois par la qualité de sa couverture politique. Notre but n'est pas d'en mettre plein la vue à coups d'artifices de marketing mais d'offrir aux lecteurs

VOIR PAGE A 10: DEVOIR

### INDEX

Actualités..... A 2	Idées..... B 5
Annonces..... C 8	Monde..... A 8
Avis publics... C 9	Mots croisés A4 C8
Bourse..... C 6	Météo..... C 9
Carrières..... C 5	Perspectives... B 1
Décès..... C 8	Politique..... A 3
Économie..... C 1	Sports..... C 9
Éditorial..... B 4	Sudoku..... D 5

## Ottawa devra refaire ses devoirs

*Les certificats de sécurité resteront mais devront être un peu moins secrets, dit la Cour suprême*

### HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le Canada devra réécrire en partie sa loi sur les certificats de sécurité maintenant que la Cour suprême a tranché hier qu'il était déraisonnable de refuser aux suspects l'accès à la preuve retenue contre eux. L'existence de certificats n'est toutefois pas remise en question, ni l'emprisonnement indéfini qui en découle parfois.

Dans un jugement unanime des neuf magistrats rédigé par la juge en chef Beverly McLachlin, la Cour suprême donne 12 mois au gouvernement fédéral pour accoucher d'une loi améliorée. Par contre, le plus haut tribunal du pays laisse à Ottawa le choix des moyens. Tout au plus cite-t-il des exemples de solutions possibles. «Certes», écrit Mme McLachlin, la personne désignée

«Vont-ils continuer de me harceler ou entendre raison et me blanchir?»

VOIR PAGE A 10: OTTAWA



Mohamed Harkat, un des trois suspects qui ont porté leur cause devant la Cour suprême.

## Le dernier territoire imaginaire



Robert McGhee  
**Une histoire du monde arctique**

302 pages • 34,95\$

www.editionsfides.com



## QUÉBEC 2005

## L'aile gauche du PQ pourra vivre avec la plate-forme électorale de son chef

ROBERT DUTRISAC

L'aval — Le club politique péquiste Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre (SPQ libre) devrait accueillir avec enthousiasme la plate-forme électorale que présentera aujourd'hui le chef du Parti québécois, André Boisclair.

C'est ce qu'a indiqué hier au Devoir le président de SPQ libre, Marc Laviolette, aussi candidat pour le PQ dans le comté de Soulanges. «On n'a pas tout ce qu'on veut mais on est bien satisfaits si on se fie aux grandes lignes dont on a pris connaissance.»

Le SPQ libre, l'aile gauche du PQ, a formulé un certain nombre de demandes qui devraient faire partie de la plate-forme du parti. André Boisclair s'est opposé à revoir les modifications apportées par les libéraux à l'article 45 du Code du travail mais, en revanche, il s'est montré ouvert à des mesures visant les assistés sociaux et les employés de l'État qui ont perdu leur droit d'exercer des moyens de pression avec l'imposition de la loi 142.

On s'attend à ce que la plate-forme péquiste propose la pleine indexation des prestations de l'aide sociale et l'abolition de la «clause Tanguy», qui impose une pénalité de 100 \$ par mois aux bénéficiaires qui demeurent toujours chez leurs parents.

Le PQ devrait s'engager à revoir le chapitre 4 de la loi 142, cette loi spéciale adoptée avec le bâillon pour clore les négociations dans le secteur public en juin dernier. Cette section de la loi em-

pêche les employés de l'État de recourir à tout moyen de pression et limite ainsi leur pouvoir de négociation. M. Laviolette s'est dit prêt à vivre avec les modifications imposées par les libéraux à l'article 45. Pour lui, rouvrir la loi 142 s'avère plus important.

«C'est très bon. Les gens du SPQ libre devraient être très contents», estime le secrétaire du club politique de gauche, Pierre Dubuc. L'adhésion du SPQ libre apparaît d'autant plus assurée qu'en plus de Marc Laviolette, Pierre Dubuc deviendra candidat du PQ, a-t-on appris hier. M. Dubuc, qui était candidat lors de la course à la direction du parti, se présentera dans la circonscription de Groulx, un comté de la couronne nord de Montréal que le PQ a perdu par moins de 500 voix en 2003. L'assemblée d'investiture doit avoir lieu mardi ou mercredi prochain.

André Boisclair a dit souhaiter «libérer le capital», ce qui devrait

prendre la forme d'une abolition de la taxe sur le capital pour les entreprises qui investissent dans leur matériel de production. Chose étonnante, Marc Laviolette ne s'y oppose pas: il estime que les entreprises manufacturières n'ont pas assez investi pour se moderniser et qu'il faut que l'État les incite à le faire. Il a rappelé que 80 % des entreprises — les PME — sont déjà exemptées de la taxe sur le capital et que les libéraux se sont déjà engagés à la réduire de 50 % d'ici 2009.

L'ancien chef syndical ne s'oppose pas non plus à la «social-démocratie contemporaine» que veut instaurer le chef péquiste. C'est un terme «pour vendre» qu'emploie André Boisclair, juge M. Laviolette. «Pour moi, la social-démocratie, c'est toujours contemporain. Elle évolue avec le temps et avec les nouveaux défis.»

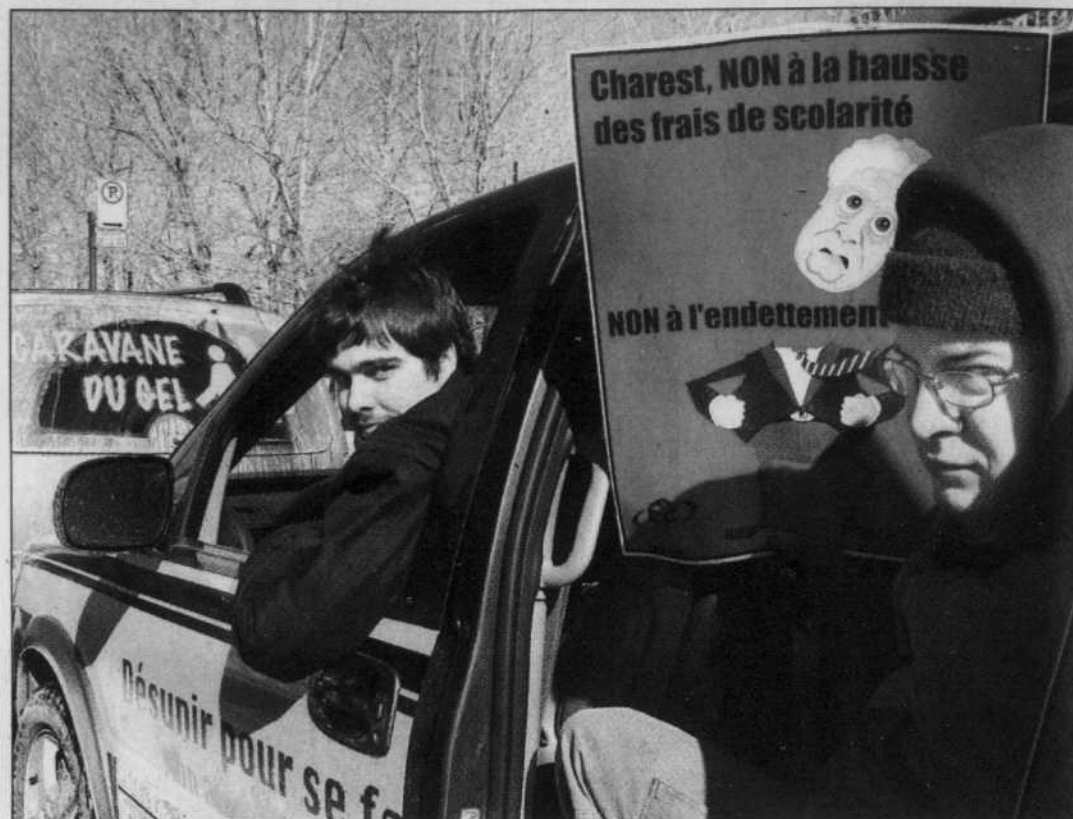
Le Devoir

## EN BREF

## Publicité retirée

Le Parti québécois a retiré hier son site Internet de publicité négative *bondebarras.tv* après que la Fédération des femmes du Québec eut formulé une sévère critique à propos d'une vidéo qui s'y trouvait. On y voyait un faux reportage présentant une jeune femme qui comparait le gouvernement libéral à une relation amoureuse qui a mal tourné. «Quand je l'ai choisi,

c'était la lune de miel, plein de bonnes intentions, des promesses... Jusqu'à un jour où je me suis rendu compte qu'il me mentait. Ça fait quatre ans que ça dure, c'est l'enfer, il faut que je mette fin à cette relation. J'en peux plus, aidez-moi!», disait-elle. Selon la présidente de la Fédération des femmes, Michèle Asselin, «c'est une banalisation de situations de vie qui sont dramatiques», a-t-elle dit sur les ondes de Radio-Canada. — *Le Devoir*



Deux étudiants s'apprentent à se lancer aux troupes des candidats favorables au dégel des droits de scolarité.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## Caravane du gel

## Le PLQ demande une enquête sur les dépenses des étudiants

ROLLANDE PARENT

Le Directeur général des élections a reçu hier une demande du Parti libéral du Québec (PLQ) de vérifier si les dépenses qu'entendent faire deux organisations étudiantes relativement au dégel envisagé des droits de scolarité respectent bien la loi électorale du Québec et si elles ne devraient pas être imputées au Parti québécois.

Au bureau du Directeur général des élections, on indiquait hier après-midi que la question était à l'étude mais qu'il était difficile de savoir à quel moment une décision serait prise.

«Les dépenses de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), qui ont dit qu'elles feraient

la caravane, doivent être imputées au Parti québécois parce que ces dépenses favorisent un parti politique et combattent les politiques mises en avant par un parti politique», a pour sa part fait valoir le président du Parti libéral du Québec, Marc-André Blanchard.

«Pour ces deux raisons, elles doivent être comptabilisées. Les propositions mises en avant par les deux fédérations semblent s'apparenter à celles du Parti québécois», a poursuivi M. Blanchard.

«Nous sommes un parti qui propose la hausse des droits de scolarité. Les fédérations étudiantes combattent une idée que nous mettons en avant, leurs dépenses doivent être comptabilisées», a-t-il réitéré.

«Même chose avec les syndicats. Ils ne peuvent pas en campagne électorale faire des dépenses qui vont favo-

riser ou combattre un parti politique ou un autre. Des syndicats ont averti qu'ils interviendraient dans la campagne électorale. Nous avons porté cette affaire à l'attention du Directeur général des élections. C'est illégal», a-t-il également soutenu.

De son côté, l'organisatrice de la campagne électorale pour le PLQ, la députée Line Beauchamp, a suggéré dans un communiqué que les dépenses de la FECQ et de la FEUQ soient comptabilisées dans le camp du Parti québécois parce que celui-ci, «par opportunisme», s'est associé aux deux regroupements étudiants.

Presse canadienne

■ À lire en page A 6: Les verts et l'éco-fiscalité

UQAR

Rimouski | Lévis  
www.uqar.ca

SO F  
DE DÉPASSEMENT

Étudier au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> cycles

- ADMINISTRATION DES AFFAIRES
- BIOLOGIE
- DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
- ÉDUCATION
- ÉTHIQUE
- GÉOGRAPHIE
- GÉNIE
- GESTION DE PROJET
- GESTION DES PERSONNES EN MILIEU DE TRAVAIL
- GESTION DES RESSOURCES MARITIMES
- LETTRES
- OCÉANOGRAPHIE
- PSYCHOSOCIOLOGIE
- SCIENCES COMPTABLES
- SCIENCES INFIRMIÈRES

■ Campus de Rimouski. ■ Campus de Lévis. ■ Campus de Rimouski et de Lévis.

DOUCE MUSIQUE À VOS OREILLES.

59 \$\* Montréal-Toronto

Pour tous les détails, composez le 1 888 VIA-RAIL (1 888 842-7245)  
ATS 1 800 268-9503 (malentendants) ou visitez notre site Internet.



VIA Rail Canada

LA FAÇON HUMAINE DE VOYAGER

viarail.ca

\* Le tarif indiqué (taxes en sus) s'applique à un aller simple en provenance ou à destination de Montréal en classe Comfort. Le nombre de places est limité. Les billets doivent être achetés au moins une journée avant le départ. D'autres conditions s'appliquent.



Chapeau à Plume

Animé par Sophie Durocher

Samedi 24 février 20 h

Éric Lapointe, Gilles Vigneault, Louise Forestier, Pierre Lapointe, Mara Tremblay, Marc Déry, les Denis Drolet, Steve Hill, Yann Perreau, Catherine Durand, Damien Robitaille, Thomas Hellman, Alain Lamontagne, Motus 3F, Romulo Larrea et Éric Goulet rendent hommage au grand Plume Latraverse.

Réalisation : Alexandre Bernard



ESPACE  
MUSIQUE  
100,7 FM

www.radio-canada.ca/radio

# QUÉBEC 2005

**Bijouterie  
Gambard**  
430-A RUE CATHCARI, CENTRE-VILLE  
MONTRÉAL (514) 866-3876

**ROLEX**  
Vente et service

Une charge contre l'hypocrisie fiscale des libéraux

## Dumont met à contribution une famille de la classe moyenne

KATHLEEN LÉVESQUE

Saint-Georges-de-Beauce — Mario Dumont a poursuivi hier l'entreprise de démolition du bilan libéral pour une troisième journée avec pour cible « l'arnaque » que représenterait l'abandon des baisses d'impôt promises par Jean Charest.

Pour des fins de démonstration, Mario Dumont a rendu visite à une famille modeste de Saint-Georges-de-Beauce et s'est livré à un calcul dans la salle à manger lui permettant d'affirmer que la classe moyenne s'est appauvrie sous le régime libéral. Pour un couple comme les Drouin-Boissonneault, dont le revenu annuel est d'environ 40 000 \$ par année avec quatre jeunes enfants, le chef de l'ADQ a estimé que la perte est de quelque 2400 \$ par année.

Pour parvenir à ce montant, M. Dumont a expliqué que, si le gouvernement libéral avait tenu sa promesse de réduire les impôts d'un milliard de dollars par année pendant cinq ans, les Drouin-Boissonneault auraient vu leur fardeau fiscal diminuer d'environ 1456 \$ plutôt que de seulement 349 \$. De plus, cette famille, comme l'ensemble des Québécois, a dû faire face à des hausses de tarifs, notamment d'électricité et d'assurance médicaments. Résultat : « la classe moyenne est prise à la gorge », a affirmé le chef péquiste.

Mario Dumont était visiblement à l'aise dans cette mise en scène avec les quatre enfants qui illustraient parfaitement la vraie vie d'une famille de la classe moyenne. Dans un petit siège berçant, la plus jeune, Lori, âgée de sept mois, a gazouillé tout au long de la conférence de presse. Du haut de ses 18 mois, Alexi a fait un peu de remue-ménage sous l'œil de son grand frère Jonathan, chargé de le surveiller. Quant à Mélodie, calepin à la main, elle a décidé d'imiter les journalistes et a noté les explications de Mario Dumont.

Le tableau était charmant, mais les engagements de l'ADQ n'ont pas tout à fait convaincu Karine Boissonneault. Si son conjoint Pascal Drouin appuie l'ADQ depuis déjà un certain temps, Mme Boissonneault, qui a voté pour le Parti québécois en 2003, réserve sa décision.

Pour l'instant, l'ADQ s'engage « à ne pas augmenter les taxes et les impôts, ni directement ni de façon détournée ». M. Dumont a même promis qu'il n'y aura pas de gel de tarifs qui finit par une explosion tarifaire venant boule-

verser le budget des gens de la classe moyenne. « Ce genre de politique, les gens sont conscients que c'est de l'hypocrisie, de l'opportunisme », a-t-il dit. L'ADQ propose plutôt une augmentation raisonnable et progressive en fonction des revenus des contribuables. Quant à une éventuelle baisse d'impôt, elle ne peut être possible que si une marge de manœuvre pouvait être dégagée, a-t-il expliqué. Dans l'immédiat, un gouvernement adéquat annulerait les hausses prévisibles des permis de conduire et des immatriculations.

Michel Audet

La réplique des libéraux ne s'est pas fait attendre. Le ministre des Finances et député sortant, Michel Audet, flanqué pour l'occasion d'un fiscaliste d'une firme privée, a affirmé que Mario Dumont ne sait pas compter.

M. Audet a accusé Mario Dumont de « déformer la réalité » en ne tenant pas compte des chèques de soutien aux familles instaurés au début du mandat. Tableau à l'appui, il donne l'exemple d'un couple avec deux enfants qui gagne 50 000 \$ par année et qui s'en tire avec 1855 \$ de plus dans ses poches.

Mais voilà, ces données ne tiennent pas compte des augmentations de tarifs. Selon les chiffres fournis par le PLQ par après, ce montant fond pour s'établir 646 \$ une fois comptabilisées les hausses de tarifs (si les deux enfants fréquentent les garderies).

M. Audet s'est moqué des critiques du chef de l'ADQ en ce qui concerne la promesse de baisses d'impôt libérale non respectée : « Il fait preuve d'incohérence. Il nous accuse de ne pas avoir baissé les impôts, mais lui, il confirme qu'il ne le fera pas. »

Mario Dumont n'a guère été impressionné par la sortie de M. Audet, un ministre dépeché par Jean Charest qui cherche ainsi à se défilier. « Jean Charest devrait revenir dans la campagne. On comprend qu'il veut faire des belles annonces, il veut faire la belle parade. Mais à ce moment-ci, ce que les Québécois attendent du premier ministre, c'est qu'il réponde des actions des quatre dernières années. Là, il se comporte comme quelqu'un qui a honte de son programme et de son bilan », a commenté M. Dumont.

Avec la collaboration de Clairandré Cauchy  
Le Devoir

## Le PQ annulerait la privatisation du mont Orford

Charest accuse Boisclair de mettre un millier d'emplois en péril

ROBERT DUTRISAC

Orford — Après avoir annulé la privatisation partielle du parc national du Mont-Orford, un gouvernement du Parti québécois accordera la priorité à un projet coopératif avec la participation du monde municipal advenant que l'actuel exploitant, André L'Espérance, abandonne son bail.

C'est l'engagement qu'a pris hier le chef du PQ, André Boisclair, qui était accompagné de membres de la Coalition S.O.S. Orford, dont Pierre Rodier, maire de la municipalité du canton d'Orford, Stéphane Bergeron, critique en matière de parcs et député de Verchères, Claude Boucher, député de Johnson, et Pierre Curzi, candidat de Borduas.

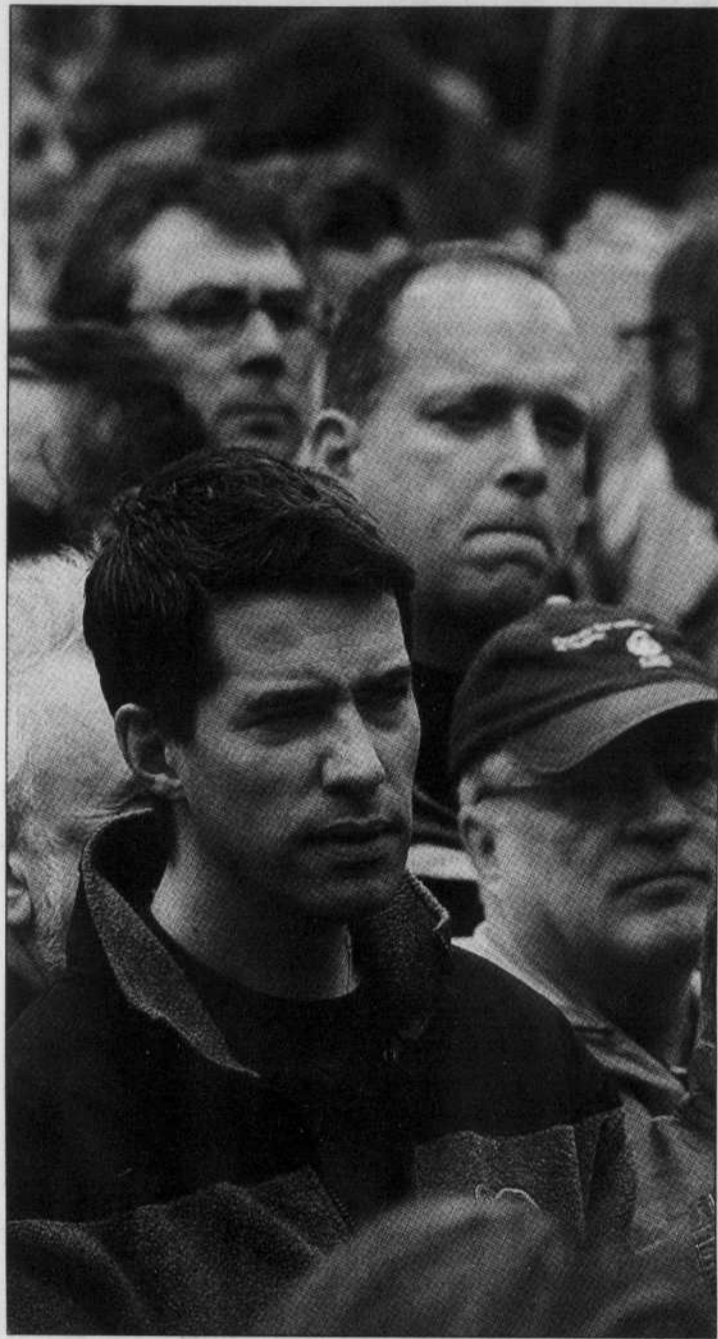
« Si M. L'Espérance ne sent pas qu'il est apte ou qu'il a les ressources pour gérer le centre de ski, nous sommes prêts à examiner une proposition qui viendrait du milieu et qui mettrait en priorité les compétences et les savoir-faire du monde municipal », a déclaré M. Boisclair au cours d'un point de presse.

Dès son arrivée au pouvoir, un gouvernement péquiste abrogerait la loi 23, adoptée par les libéraux en décembre dernier, qui permet de céder la montagne à des intérêts privés par la voie d'un appel d'offres. André L'Espérance, qui a l'intention de construire des condos au pied du mont Orford dans les limites du parc actuel, a déjà menacé de remettre les clés du centre de ski si on l'empêchait de mener son projet à bien. « Nous ne toucherons pas à l'intégrité du parc », a indiqué le chef péquiste.

Lancé en décembre dernier, l'appel d'offres prendra fin le 15 mai prochain. Aux lendemains des élections, il sera donc encore temps de stopper la privatisation orchestrée par les libéraux, a souligné M. Boisclair.

Un gouvernement péquiste a également l'intention d'agrandir le parc du Mont-Orford mais pas d'en doubler la superficie, comme le projettent les libéraux, a précisé Stéphane Bergeron. La valeur écologique d'une partie des terres que le gouvernement Charest veut intégrer au parc est discutée. « Ce sera un parc digne de ce nom », a dit M. Boisclair.

C'était un « artifice » que de prétendre, à l'instar du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchar, que la loi 23 était nécessaire pour agrandir le parc national du Mont-Orford; la Loi sur les



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

En avril 2006, André Boisclair participait à une grande manifestation contre la privatisation d'une partie du mont Orford. Plusieurs s'attendaient alors à ce qu'il annonce qu'un éventuel gouvernement du Parti québécois ne donne pas suite au projet libéral. Mais le chef péquiste a attendu le déclenchement des élections pour annoncer ses intentions : pas question de permettre la privatisation, et si l'actuel gestionnaire de la station de ski voulait retirer ses billes, un gouvernement du Parti québécois ouvrirait la porte à un projet coopératif.

parcs suffit, a précisé M. Boisclair.

Le gouvernement péquiste devra y mettre le prix s'il décide d'agrandir le parc, mais il s'agit d'un actif dont le coût sera compensé par l'activité économique générée par le parc agrandi, a expliqué M. Bergeron au Devoir.

Hier, Jean Charest a eu tôt fait de décrier l'engagement de son adversaire. « Ça crée de l'incertitude et ce n'est pas responsable de la part de quelqu'un qui aspire à gouverner le Québec », a-t-il dit. M. Boisclair « dit aux gens de la région : "Tassez-vous, c'est le Parti québécois qui a les réponses à tout ça, je mets en péril 1000 emplois. Je m'en fous, ça va être la solution du PQ" ».

André Boisclair s'est moqué de cette prétention au consensus du chef libéral. « Quand même ! Le consensus, il est de notre côté. Les chicanes, la division sont du côté du Parti libéral. M. Charest n'a même pas réussi à convaincre les membres de son propre parti de l'appuyer », a avancé le chef péquiste, rappelant que la question de la privatisation du parc du Mont-Orford avait mené à l'éviction de Thomas Mulcair de son poste de ministre de l'Environnement.

Pour sa part, le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, a d'abord souligné à quel point M. Boisclair n'était pas constant et que sa volte-face avait des allures électoralistes. Il a aussi souligné qu'un gouvernement adéquat prônerait l'autonomie des régions dans un dossier comme celui-ci. « Je pense que c'est un dossier où ce sont les instances régionales qui devraient avoir les mains sur le volant. »

M. Dumont ne s'est pas montré réfractaire à annuler la vente d'Orford, d'autant plus que « c'est la machine libérale avec ses gros sabots et son arrogance qui est entrée dans le dossier et a tout bousillé ». « C'est une loi adoptée dans la honte, en pleine nuit, avec des empreintes digitales rouges partout sur le projet de loi. S'il faut revenir en arrière, on n'a pas de malaise. »

Le maire Pierre Rodier a indiqué au Devoir que le projet de coopérative conçu pour exploiter le centre de ski est bien avancé. La coopérative s'appretait à déposer une offre pour prendre le relais du promoteur André L'Espérance. Claude Dallaire, de la Coalition S.O.S. Orford, s'est réjoui hier de l'engagement péquiste d'annuler la vente du mont Orford. « Je reprendrais les mots de l'ancien président du Conseil du patronat, Gilles Taillon, au moment de l'abolition de l'article 45 du Code du travail : "C'est de la musique à mes oreilles !" » Pour autant, M. Dallaire, aussi conseiller syndical à la CSN, a dit qu'il ne militera pas pour le PQ mais pour Québec solidaire, en raison des propos passés de M. Boisclair à propos des syndicats. Celui-ci avait en effet déploré le copinage des anciens chefs du PQ avec les syndicats.

Avec la collaboration de Antoine Robitaille et Kathleen Lévesque

Le Devoir

**Lionel MENÉY**  
**DICTIONNAIRE QUÉBÉCOIS-FRANÇAIS**  
2<sup>e</sup> édition revue et corrigée  
1920 pages - 38,95 \$  
ISBN 978-2-7601-6572-4  
GUÉRIN, éditeur ltée  
514-842-3481  
En vente dans toutes les librairies  
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.  
Montréal  
514.845.5545  
LA FORCE DU DROIT

**Le nucléaire**  
Collection Sciences physiques  
**LE NUCLÉAIRE**  
4<sup>e</sup> secondaire  
240 pages - 17,75 \$  
ISBN 978-2-7608-3618-1  
Formation générale des adultes  
Guide d'apprentissage SCP 4010-2  
LIDEC inc.  
514-843-5991  
En vente dans toutes les librairies  
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.



J'ai des valeurs...  
j'investis où ça compte !

- >> J'épargne plus facilement pour ma retraite
- >> Je profite d'avantages fiscaux
- >> Je contribue au maintien et à la création de milliers d'emplois au Québec
- >> Je participe à l'essor d'une finance socialement responsable

Souscrivez sans tarder !

Note : Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Veuillez lire le prospectus simplifié de Fondation, offert à nos bureaux ou dans notre site Internet.



www.REERvert.com

30% de crédits d'impôt + REER

**FONDACTION CSN**  
POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

514 525-5505 • 1 800 253-6665  
www.fondation.com

Visitez notre site Internet pour connaître les coordonnées de nos bureaux temporaires

Profitez du prêt REER !

## LES ACTUALITÉS

Scène politique fédérale

## Les libéraux se préparent pour un scrutin printanier

■ Jocelyn Coulon, Robert Fragasso et Denis Paradis pourraient être candidats  
 ■ Steven Guilbeault et Jean Lemire ont refusé la circonscription d'Outremont

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le Parti libéral du Canada au Québec (PLC-Q) est dans un état «d'alerte rouge» et se prépare à des élections fédérales dès ce printemps. La machine roule à plein régime et, contrairement à la tradition, le PLC-Q ne fait pas de trêve durant la campagne québécoise, poursuivant ses activités de financement. Jean Charest a d'ailleurs été prévenu que les libéraux fédéraux allaient eux aussi être présents sur le terrain.

Cette préparation se reflète aussi dans les candidatures du PLC en vue du prochain scrutin. Selon ce que *Le Devoir* a appris, l'universitaire bien connu Jocelyn Coulon, le président du PLC-Q Robert Fragasso, la directrice du recrutement des femmes Linda Julien, l'ancien maire de Brossard Paul Leduc, l'avocate Roxanne Stanners et l'ancien député Denis Paradis veulent porter les couleurs

du PLC dans des comtés jugés «prenables» lors de la prochaine campagne électorale.

Le Parti libéral fédéral a toutefois essuyé deux refus pour son château fort d'Outremont, pourtant un comté réservé par le chef. En effet, le militant écologiste bien connu et coordonnateur de Greenpeace Québec, Steven Guilbeault, a refusé de se joindre au PLC dans les dernières semaines. Un autre gros nom de l'environnement, Jean Lemire, chef de la mission Antarctique du *Sedna IV* et biologiste, a refusé une offre identique dernièrement.

Est-ce que Steven Guilbeault pourrait revenir sur sa décision? «J'ai été approché par les libéraux fédéraux, comme par plusieurs autres partis d'ailleurs, dit-il au *Devoir*. Pour l'instant, je reste où je suis. Je ne ferme pas la porte à la politique. Je pense que la politique peut apporter de grandes choses. Mais je ne ferai pas le

saut tout de suite.» Et si les élections ont lieu dans six mois ou dans un an seulement? «On verra à ce moment-là», dit-il.

Les comtés d'Outremont et de LaSalle-Emard sont donc encore disponibles pour une «vedette» à venir. Par contre, les libéraux fédéraux du Québec estiment qu'au moins six autres comtés au Québec pourraient facilement être remportés étant donné leur passé rouge. Ces endroits sont actuellement détenus par le Bloc québécois. Il s'agit de Brome-Missisquoi, dans les Cantons-de-l'Est, de Saint-Lambert et de Brossard-La Prairie, sur la rive sud de Montréal, ainsi que d'Ahuntsic, de Papineau et de Jeanne-Le Ber sur l'île de Montréal.

Dans Brome-Missisquoi, l'ancien député et ministre d'État, Denis Paradis, sera sur les rangs. Dans Saint-Lambert, une avocate du nom de Roxanne Stanners est intéressée. Toujours sur la Rive-Sud, le comté

de Brossard-La Prairie pourrait donner lieu à une investiture serrée, puisque Linda Julien et Paul Leduc ont manifesté de l'intérêt. Mme Julien dirige le recrutement des femmes candidates pour Stéphane Dion, alors que M. Leduc a été maire de Brossard de 1990 à 2001. Dans Rimouski, c'est l'environnementaliste Pierre Béland qui sera candidat.

## Coulon et Fragasso

Dans Papineau, outre Justin Trudeau, *Le Devoir* révélait hier que la conseillère municipale de Parc Extension depuis huit ans, Mary Deros, pense sérieusement à se porter elle aussi candidate à l'investiture. Entre cinq et dix personnes seraient intéressées à ce comté. Ahuntsic et Jeanne-Le Ber restent également très convoités, dit-on, mais aucun nom ne se dégage du lot pour l'instant.

Des sources confirment que

Jocelyn Coulon a été approché par le PLC-Q et qu'il n'a toujours pas fermé la porte. M. Coulon est un expert des questions internationales et militaires à l'Université de Montréal. Ancien journaliste du *Devoir*, il a aussi été directeur du Centre Pearson pour le maintien de la paix et vient d'être nommé par Ottawa au sein du conseil des gouverneurs du Centre de recherches pour le développement international (CRDI). M. Coulon voudrait un comté dit «prenable» sur l'île de Montréal avant de se lancer, explique une source. Le principal intéressé ne nie pas que son nom circule. «Je réfléchis à la question. Ma décision n'est pas encore prise», dit-il.

Le président du PLC-Q, Robert Fragasso, est aussi intéressé à faire le saut dans la région de Montréal. «Je n'ai pas pris de décision encore, je suis en réflexion. Je vais considérer les intérêts du parti et prendre une décision dans les pro-

chains jours», dit-il. M. Fragasso confirme que plusieurs investitures vont être annoncées la semaine prochaine, notamment au sud de Montréal.

Le président du PLC-Q affirme que le parti ne ménage aucun effort actuellement, à l'image de la branche ontarienne, qui a confirmé ou va bientôt confirmer les candidatures de Bob Rae, Gerard Kennedy et Martha Hall Findlay dans la région de Toronto. Contrairement à son habitude, le PLC ne fera pas relâche de ses activités pendant la campagne au Québec. «On doit rompre avec la tradition. Il faut vraiment être prêts à un scrutin ce printemps. On est en état d'alerte rouge», dit Robert Fragasso. Les libéraux sont certains que les conservateurs vont manœuvrer pour orchestrer leur défaite dans les prochaines semaines.

Le Devoir

## Réfection des infrastructures

## Haïti reçoit une première tranche de l'argent promis par le Canada

ALEXANDRE SHIELDS

La ministre canadienne de la Coopération internationale, Josée Verner, a profité d'une visite de deux jours en Haïti pour annoncer une somme de près de 90 millions de dollars en aide au développement, qui sera investie pour la remise en état des infrastructures et pour diverses initiatives en santé. Ces projets humanitaires constituent en fait la première tranche d'une enveloppe déjà connue de 520 millions qui sera versée au pays le plus pauvre d'Amérique d'ici 2011.

De cette somme, 19,5 millions serviront à la rénovation d'infrastructures «qui ont un fort impact sur l'activité économique locale», notamment les routes, les ponts, les ports, les services d'eau potable, la gestion des déchets, l'éclairage public et les marchés publics.

La ministre de la Coopération internationale a également indiqué que le Canada engagerait 45 millions pour de nouveaux projets d'aide liés à la santé, dont 18 millions en appui au développement du système de santé haïtien et 17,5 millions en appui au Pro-

gramme élargi de vaccination. Une autre enveloppe de 20 millions sera utilisée pour créer un mécanisme de financement d'activités immédiates de relèvement en cas de catastrophes naturelles.

Enfin, une somme de cinq millions sera injectée dans le Programme de cantines scolaires du Programme alimentaire mondial, qui offre un repas quotidien à 300 000 enfants haïtiens de 700 écoles primaires. «Pour certains de ces enfants, c'est le seul repas de la journée. Ce programme fonctionne d'ailleurs très bien, et on a noté une augmentation de la fréquentation scolaire et une meilleure capacité de concentration», a expliqué Mme Verner au *Devoir* au cours d'un entretien téléphonique depuis Haïti.

La ministre conservatrice a aussi fait valoir que cette aide pouvait contribuer à endiguer le flot de violence qui frappe le pays. «Comme dans tout pays qui traverse une situation instable, c'est avec une approche de développement qu'on offre une alternative à la population et qu'on s'assure qu'elle puisse vivre sa démocratie en pleine sécurité», a estimé Mme Verner. J'ai été en mesure de constater les résultats

du travail fait en Haïti.

Haïti vit néanmoins des heures très difficiles. Celle qu'on surnomme «la perle des Antilles» est plongée dans un climat d'insécurité que l'élection du président René Préal et la présence de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (avec ses 9000 Casques bleus et policiers) n'ont pas réussi à atténuer de façon substantielle. «Le crime organisé et la violence criminelle menacent de submerger Haïti», rappelait d'ailleurs la semaine dernière l'International Crisis Group. «Nous sommes fermement engagés à soutenir le gouvernement Préal, et nous sommes engagés sur tous les fronts, que ce soit la santé, l'éducation, la gouvernance démocratique ou le développement des infrastructures», a tenu à rappeler la ministre Verner hier.

En juillet dernier, à Port-au-Prince, Mme Verner avait annoncé que son gouvernement verserait une aide de 520 millions en cinq ans pour Haïti. Ce pays figure au deuxième rang des pays bénéficiaires de l'aide canadienne, après l'Afghanistan.

Le Devoir

## EN BREF

## Nomination au PLC Québec

Serge Marciel est nommé directeur général du Parti libéral du Canada au Québec et directeur de la prochaine campagne fédérale dans la province. M. Marciel, originaire de Salaberry-de-Valleyfield, est titulaire d'une maîtrise en science de l'éducation de l'Université de Montréal. Il a été député et ministre provincial sous les gouvernements de Robert Bourassa et de Daniel Johnson et il a agi également à titre de directeur général du Parti libéral du Québec de 1996 à 1998. Il a par la suite été élu député du Parti libéral du Canada à la Chambre des communes dans la circonscription de Beauharnois-Salaberry en novembre 2000. Au printemps 2005, M. Marciel devenait directeur de cabinet du leader du gouvernement à l'Assemblée nationale. — PC

## Adéquiste optimiste

Le coloré député de l'Action démocratique du Québec dans Beauce-Nord, Janvier Grondin, se montre enthousiaste et espère que l'ADQ fasse des gains importants lors du scrutin du 26 mars. «Je pense qu'on pourrait être un gouvernement minoritaire», a lancé hier M. Grondin lors d'une visite dans une résidence pour personnes âgées à Sainte-Marie-de-Beauce en compagnie de Mario Dumont. L'ADQ mise certainement sur la région beauceronne pour faire des gains: la caravane de l'ADQ a prévu de revenir encore cinq fois d'ici le 26 mars. Le chef adéquiste n'affiche toutefois pas ses ambitions en public. La veille, lors d'une rencontre avec la presse régionale à Victoriaville, Mario Dumont, a dit ne pas penser «en termes de comtés mais en termes d'électeurs». — Le Devoir

## CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
 DISTRICT DE MONTRÉAL

No.: 506-00-000158-028

(Recours Collectifs)  
COUR SUPÉRIEURE

ASSOCIATION POUR L'ACCÈS À L'AVORTEMENT

Demanderesse

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeur

et

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

Mis en cause

## AVIS À :

Toutes les femmes bénéficiaires du régime public d'assurance maladie du Québec qui ont déboursé une somme d'argent pour obtenir un avortement dans la province de Québec entre le 2 mai 1999 et le 22 février 2006.

Le 17 août 2006, la Cour supérieure du district de Montréal a accueilli un recours collectif institué par l'Association pour l'accès à l'avortement (AAA). Ce recours demandait le remboursement par le gouvernement du Québec des sommes que les femmes ont dû déboursé pour obtenir une interruption volontaire de grossesse (IVG) alors qu'elles étaient assurées par le régime d'assurance maladie du Québec. Ces femmes doivent :

- avoir obtenu l'intervention entre le 2 mai 1999 et le 22 février 2006;
- s'être présentées dans l'une des cliniques suivantes :

Morgentaler (Montréal),  
 Fémina (Montréal),  
 l'Alternative (Montréal),  
 l'Envolée (Montréal),  
 le Centre de santé des femmes de Montréal,  
 Latitude (Québec).

Une procédure de réclamation a été mise sur pied afin de permettre aux femmes de présenter leur réclamation tout en préservant la confidentialité de leur démarche et de leur dossier.

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a été désignée par la Cour supérieure pour administrer le processus de réclamation. En présentant une réclamation, la réclamante accepte que la RAMQ vérifie les renseignements se rapportant à l'IVG obtenue et son admissibilité au régime d'assurance maladie au moment de l'intervention.

## LA PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Pour recevoir une indemnité, la réclamante doit remplir un formulaire de réclamation et le poster à la RAMQ au plus tard le 7 septembre 2007. Vous trouverez une copie du formulaire de réclamation dans une enveloppe préadressée à la RAMQ insérée dans votre quotidien avec les encarts publicitaires. Le formulaire est également disponible sur le site Internet [www.reclamation-ivg.qc.ca](http://www.reclamation-ivg.qc.ca). Il est aussi possible de l'obtenir en communiquant avec la RAMQ au 1-866-504-9993. Une réclamante qui aurait obtenu plus d'une IVG devra remplir un formulaire pour chaque intervention.

La RAMQ déterminera par la suite si la réclamante a droit à un remboursement. Si la réclamation est acceptée, la RAMQ lui fera parvenir son chèque de remboursement au plus tard le 8 février 2008.

Si une réclamation est refusée, la réclamante en sera avisée par la RAMQ entre le 2 et le 16 novembre 2007. La réclamante qui désirera contester la décision devra le faire au plus tard le 21 décembre 2007 en transmettant une demande de révision à l'administrateur des réclamations (RAMQ) à l'adresse suivante : Case postale 18000, Québec (Québec) G1K 9H1. La réclamante pourra, si elle le désire, assister à l'audience où seront décidées les demandes de révision, et contester elle-même la décision ou se faire représenter par un avocat. Cette audience aura lieu le 18 janvier 2008 à 9 h 30, en salle 15.04 du palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est.

## OPTIONS POUR LE PAIEMENT DES INDEMNITÉS

Deux options s'offrent à la réclamante pour obtenir son remboursement :

- 1) Fournir une adresse à laquelle sera postée l'indemnité ou la décision de la RAMQ. La réclamante devra par la suite aviser celle-ci de tout changement d'adresse.
- 2) À défaut de vouloir fournir une adresse, la réclamante devra convenir avec la RAMQ d'un autre moyen pour transmettre l'indemnité ou la décision en communiquant avec celle-ci au 1-866-504-9993.

Les indemnités non réclamées et les chèques non encaissés au 8 septembre 2008 seront réputés faire partie du reliquat et la Cour supérieure du Québec en disposera selon la loi.

## DATES À RETENIR

Date limite pour envoyer le formulaire de réclamation à la RAMQ	7 septembre 2007
Date limite pour demander par écrit la révision de la décision	21 décembre 2007
Date de l'audition pour contester en personne un refus de réclamation	18 janvier 2008
Envoi des chèques de remboursement	Au plus tard le 8 février 2008

POUR DE L'INFORMATION SUR  
 LA PROCÉDURE DE RÉCLAMATION  
 Administrateur des réclamations  
 Régie de l'assurance maladie du Québec  
 Case postale 18000  
 Québec (Québec) G1K 9H1

Tél. : 1-866-504-9993

[www.reclamation-ivg.qc.ca](http://www.reclamation-ivg.qc.ca)

POUR TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT  
 SUR LE RECOURS COLLECTIF  
 Procureurs de l'AAA  
 Trudel & Johnston  
 85, de la Commune Est, 3<sup>e</sup> étage  
 Montréal (Québec) H2Y 1J1

Tél. : 514-871-0702

[info@trudelnjohnston.com](mailto:info@trudelnjohnston.com)[www.trudelnjohnston.com](http://www.trudelnjohnston.com)

## MOTS CROISÉS LE MONDE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

## MOTS CROISÉS

Problème n° 05-257

## HORIZONTELEMENT

I. Évite les dégâts en façade. — II. Pour les bois durent. Réclame avec insistance. — III. Bande très fréquentée. Proposition bancaire. En vacances. — IV. N'a pas encore sa place dans le dictionnaire. — V. Dans les airs et dans les mers. — VI. Peut faire peur. Pour joindre directement. Préposition. Parti en campagne. — VII. Côté fesses. Maître des forges. — VIII. Enfant de troupe. Petit nom pour un grand Américain. Cours de la Botte. — IX. Possessif. Trop avancés. Monnaie japonaise. — X. Bien adaptés au travail.

## VERTICALEMENT

1. Prend le vent en bordure de mer. — 2. Attend le marin à quai. Récompense les bonnes toiles. — 3. Sur une carte italienne. — 4. Toile très légère. Poète entré au Panthéon. — 5. En verve. Chanté par les troubadours. — 6. La

Terre. Sculpteur américain venu de Russie. Stratégie en jaune. — 7. Mamelle. Cinq doigts à l'envers. — 8. Dame de pouvoirs. Chez les Grecs. — 9. Vue de près. — 10. Conjonction. La moitié de cent. Forme de savoir. — 11. Liaisons rapides. Récit d'aventures. — 12. Ruptures collectives.

## SOLUTION DU N° 06-276

## Horizontalement

I. Dilapidateur. — II. Érotisé. Acra. — III. Trio. Éboullis. — IV. Renne. Ir. — V. Aa. Instant. — VI. Clientèle. Ts. — VII. Tir. Ee. Tari. — VIII. Ésérines. Die. — IX. Ut. Ego. Trope. — X. Redresseuses.

## Verticalement

1. Détracteur. — 2. Irréaliste. — 3. Loïn. Ire. — 4. Atonie. RER. — 5. Pi. Enneigé. — 6. Ise. Sténos. — 7. Débité. — 8. Oral. Ste. — 9. Tau. Net. Ru. — 10. Éclat. Ados. — 11. Uri. Tripe. — 12. Rassasiées.

Philippe Dupuis

## ACTUALITÉS

Protection des milieux humides

## Québec essuie un échec devant le tribunal

LOUIS-GILLES FRANCEUR

La Cour supérieure a décidé de protéger moins de 25 % des milieux humides que voulait protéger par ordonnance l'ex-ministre québécois de l'Environnement, Thomas Mulcair, dans son ordonnance portant sur le projet de construction résidentielle Islemère, à Laval, en août 2005.

Dans son jugement rendu le 22 février, le juge Luc Lefebvre estime que l'ordonnance a visé de façon abusive un «marécage forestier sur tourbe» parce que le promoteur, la société à numéro 9047-4784 Québec inc, n'avait pas pu faire valoir son point de vue sur les travaux réalisés dans ce secteur selon les principes d'équité.

Le magistrat statue par ailleurs qu'un «marécage forestier sur tourbe» n'est pas un marécage protégé par l'article 22 de la loi, voyant même une portée «déraisonnable, voire manifestement déraisonnable», à ce qui est considéré par plusieurs comme la norme scientifique en la matière. Si le ministre, a précisé le juge Lefebvre, veut intégrer les «marécages forestiers sur tourbe» dans ce que la loi entend par marécage, il devra le préciser par un amendement législatif.

Le magistrat retient à l'appui de son interprétation les définitions de quatre dictionnaires. Il note aussi que certains experts du ministère et du promoteur n'avaient pas désigné cette zone comme un marécage par le passé et que d'autres, qui ont témoigné devant lui, n'acceptent pas cette définition «vu l'absence d'eau en surface, même au printemps».

Les scientifiques définissent plutôt les marécages forestiers par le type d'essences végétales qu'on y trouve, seulement certaines essences pouvant vivre en permanence les racines dans une eau qui effleure souvent la surface sans jamais se faire voir.

Il faut dire que l'affaire Islemère est survenue à un moment où le ministère se réveillait à propos de la question des marécages parce que la plupart de ses inspecteurs limitaient abusivement la portée de la loi aux seuls marais et aux marécages ouverts, à l'exclusion des marécages forestiers. C'est l'enquête du *Devoir* dans l'affaire du Small et du Large Tea Field de Saint-Anicet qui a forcé le ministère à se rendre compte devant les avis unanimes et publics de plusieurs sommités scientifiques que ses inspecteurs et techniciens oublièrent systématiquement de protéger les marécages visés par la loi, ce qui a été corrigé par la suite. Le ministère a alors organisé des sessions de formation pour mettre son personnel à niveau sur le plan scientifique. C'est dans cette phase de transition qu'a été monté le dossier Islemère, et l'imprécision qui régnait alors dans ce domaine au ministère, mais pas dans la communauté scientifique, semble se répercuter aujourd'hui dans le verdict de la Cour supérieure.

Même s'il dit reconnaître l'expertise du ministère public en matière de milieu humides et la nécessité impérieuse de protéger l'environnement, le magistrat impose quand même au ministère les frais d'expertise du promoteur compte tenu du fait «que le secteur dorénavant sujet à l'ordonnance de restauration représente moins de 25 % de la superficie originale visée par l'ordonnance».

La Cour supérieure reconnaît la nécessité de protéger la partie «marais» du projet Islemère ainsi que le lien d'eau entre les parties nord et sud et ordonne au promoteur de soumettre d'ici 90 jours au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un plan de restauration pour «remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant que ne débutent les travaux de défrichage et d'enlèvement de terre noire» sur les seules parcelles visées par le jugement.

Le Devoir

EN BREF

## Les demandes du FRAPRU

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain a beau défendre les plus modestes locataires de la société, ses demandes aux politiciens en campagne ne sont pas marquées par la modestie. Le FRAPRU leur réclame en effet un engagement de doubler le nombre d'unités de logement social à moyen terme. Pour y arriver, l'organisme suggère de poursuivre et de bonifier le programme Accès Logis, de remettre sur pied un programme de développement de nouveaux HLM et de créer un programme d'acquisition de logement privés lorsqu'ils sont à vendre afin de les transférer à des coopératives d'habitation ou des organismes à but non lucratif. Le FRAPRU demande aussi un engagement de légiférer pour contraindre les municipalités de certaine importance à développer 20 % de logements sociaux sur leur territoire. — PC

## L'ancienne commissaire à l'environnement plaide pour l'indépendance de la fonction

LOUIS-GILLES FRANCEUR

L'ancienne commissaire fédérale à l'environnement, Johanne Gélinas, estime que le titulaire de cette fonction ne peut pas vraiment jouer son rôle si ce poste ne relève pas directement du Parlement, comme les autres commissaires fédéraux assignés aux langues officielles, à la protection de la vie privée, à l'éthique et à l'information.

C'est ce qu'a déclaré au *Devoir* Mme Gélinas dans une entrevue exclusive au cours de laquelle elle a confirmé qu'elle allait se joindre au cabinet d'experts comptables Deloitte & Touche, où elle entrera en fonction sous peu. L'ex-commissaire fera parvenir lundi à la commission parlementaire qui s'est récemment penchée sur les raisons toujours obscures de son départ un texte dans lequel elle précisera ses positions sur les conditions qui pourraient assurer l'efficacité de son ancienne fonction.

D'entrée de jeu, Johanne Gélinas réfute toute allégation qui expliquerait son départ comme une opération politique téléguidée par le bureau du premier ministre Harper ou par d'autres ministres conservateurs. Le problème, dit-elle, se situe à un tout autre niveau et porte sur les visions différentes qu'on peut avoir de la fonction de commissaire à l'environnement.

On se souviendra que la vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, a annoncé fin janvier le départ de son adjointe, la commissaire à l'environnement. Celle-ci a appris la nouvelle de son départ alors qu'elle se trouvait à Montréal pour prononcer une conférence. Il y a un peu plus d'une semaine, la commissaire et son ancienne patronne ont signé une entente sur les conditions de départ de Johanne Gélinas, qui comprend une clause de confidentialité, ce qui explique que l'ancienne commissaire soit demeurée muette tout au long de l'entrevue sur les différends qui ont pu l'opposer à la vérificatrice générale.

Mais cela n'a pas empêché *Le Devoir* de reconstituer l'essentiel de ces différends auprès de quelques membres du «comité de sages», un groupe d'une dizaine de personnalités environnementales qui conseillent le commissaire à l'environnement.



Johanne Gélinas

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

«Le rôle du commissaire à l'environnement, a expliqué Mme Gélinas, ne se limite pas à un exercice de vérification comptable ou d'efficacité des politiques environnementales. Après 11 ans d'existence, il est clair que, pour répondre aux attentes du public et des parlementaires, le commissaire à l'environnement doit faire la promotion de l'environnement d'une façon rigoureuse mais dynamique, comme on demande au commissaire aux langues officielles de stimuler la réflexion et l'action dans son domaine. Ce n'est pas tenir un discours de militant environnemental que d'afficher une préoccupation élargie pour l'environnement et de vouloir conseiller le Parlement sur la meilleure façon d'y parvenir.»

«C'est pourquoi, a ajouté Mme Gélinas, le poste de commissaire à l'environnement ne doit plus être placé sous l'autorité du vérificateur général si on veut que son titulaire assume véritablement son mandat. Le poste doit relever directement du Parlement pour que puisse s'affirmer une attitude dynamique dans cette fonction, laquelle doit assumer, en même temps, les exigences de la vérification et de l'efficacité administrative dans son secteur.»

«En ce moment, a expliqué Johanne Gélinas, le com-

missaire doit avoir l'accord de son patron, le vérificateur général, sur toutes les questions importantes. Théoriquement, le vérificateur général pourrait même lui demander de ne pas parler aux parlementaires, ce qui serait évidemment contraire à leurs attentes. Si le commissaire à l'environnement ne peut pas déposer et défendre son propre rapport, le poste qu'il occupe pourrait vite devenir une coquille vide. Compte tenu de l'importance que le public accorde à cette fonction, il est donc important d'en préserver l'autonomie et la capacité critique en le faisant relever directement du Parlement.»

Lorsqu'on connaît les secousses qui ont perturbé les rapports entre la vérificatrice Sheila Fraser et la commissaire Gélinas, on comprend mieux le sens et la portée de ces propos.

Selon les diverses sources consultées, la vérificatrice générale voulait intégrer le rapport de la commissaire à l'environnement dans les deux rapports qu'elle dépose chaque année. Pour Mme Fraser, cela aurait permis de multiplier par trois les bilans annuels en environnement car elle produit en plus un troisième rapport sur le suivi de ses recommandations. Pour la vérificatrice générale, intégrer le rapport sur l'environnement à son bilan des administrations publiques allait en accroître la visibilité.

Mais lorsque la vérificatrice a consulté le comité des sages de la commissaire — le Comité-conseil sur le développement durable —, on lui a dit que son plan de match risquait plutôt de noyer la visibilité du rapport de la commissaire à l'environnement et que, de toute façon, le changement de rôle et de cap qu'elle voulait imposer à la fonction était si fondamental qu'il devait au contraire relever des parlementaires à l'origine de ce mandat. Mme Fraser avait même, selon une source, annoncé au comité que Ron Thompson, un pilier de son équipe de vérification, allait succéder à la commissaire toujours en poste. La prudence en a incité certains à inviter Mme Fraser à agir plus prudemment avec une nomination par intérim, question d'ouvrir le poste selon les règles minimales de transparence de la fonction publique.

Le Devoir

## Tout un monde !

Allemagne | Autriche | Belgique | Espagne | France | Grande-Bretagne | Grèce | Italie | Pays-Bas

Voyager vrai.

20 ans  
Tout un monde !

# EUROPE

Réservez avant le 28 février et épargnez jusqu'à 500\$\* par couple avec Club Voyages

<b>Forfaits Plus</b>   Vol, hébergement, petits-déjeuners et transferts <b>Paris</b> Hôtel Mercure Montmartre *** 1/2 Départs entre le 4 et le 24 avril 7 nuits à partir de <b>1349\$</b>	<b>Barcelone</b> Aston *** Départs le 9 et le 16 juin 7 nuits à partir de <b>1599\$</b>
<b>Autriche</b>   Vol, hébergement, petits-déjeuners, transferts et visites guidées <b>Nouveau !</b> <b>Vienne, flamboyante et impériale</b> Plus de découvertes : une visite guidée de Vienne et du château de Schönbrunn, une visite de la demeure de Mozart incluant un audio-guide (24 hrs) et encore plus. Mercure Wien Europaplatz **** Départ le 10 mai 7 nuits <b>1449\$</b>	<b>Circuits accompagnés</b>   Vol, circuit, hébergement, plusieurs repas, visites, guide et transferts <b>Italie</b> Da Vinci 4 jours dans les villes d'art, 4 jours à Rome Départs le 3 et le 17 juin 8 jours/7 nuits <b>2049\$</b>
<b>Grèce</b>   Croisière et circuit Vol, croisière, circuit, hébergement, plusieurs repas, visites, guide et transferts Charmes de Grèce et Turquie Circuit en autocar de 8 jours en Turquie, 4 jours de croisière dans les îles grecques et en Turquie, 3 jours à Athènes Départ le 15 avril   36 repas 15 jours   14 nuits <b>2989\$*</b>	<b>Espagne</b> Splendeurs andalouses 6 jours en Andalousie, 1 journée à Tolède, 1 journée à Madrid. Départ lundi le 7 mai 8 jours/7 nuits <b>2449\$</b>

**Voitures en France**  
**Obtenez un rabais additionnel de 50\$**  
 Location Hertz | 17 jours  
 Super Plan Protection Plus inclus  
 Catégorie A économique **379\$**  
**Surclassement gratuit !**  
 Réservez une cat. 'B' économique et obtenez une cat. 'C' compact **449\$**  
 Achat-rachat Peugeot | 17 jours  
 206 Trendy essence 1.4 **429\$**  
 207 Executive Pack essence 1.6 **489\$**  
 \*Prix par personne en base double.  
 Valable à l'achat de deux billets d'avion sur Air Transat.

**Vacances à la plage aux portes de la Provence**  
 Vol, hébergement, petits-déjeuners, soupers et transferts  
 Splendide station balnéaire  
**La Grande Motte** : plages de sable fin et doré, golfs, boutiques, sports nautiques, casino, port de plaisance et plus.  
 Hôtel Saint Clair \*\* 1/2  
 Départ le 7 mai **14 nuits 1799\$**  
**Offrez-vous la LIBERTÉ.**  
 Grâce à notre programme de financement, payez en 6 versements égaux. Détails en agence.\*  
 et des milles de récompense AIR MILES™  
 Le seul réseau d'agences à offrir et échanger les milles de récompense AIR MILES™.

1 866 777-0608  
www.clubvoyages.com

Départs de Montréal. Tous les prix sont par personne en occupation double, incluant les taxes et les frais applicables. Les prix sont basés sur le moment de l'impression et sont valables pour les nouvelles réservations individuelles effectuées les 24 et 25 février 2007. Frais de dossier du grosiste inclus. \*Prix valables pour l'option 1, croisière en cabine intérieure, catégorie de base. \*\*Vacances de 2008 par personne en occupation double est valide à l'achat d'un forfait en 600\$ à tout moment pour un séjour de 7 nuits/6 jours au plus. S'applique aux départs entre le 1er mai et le 31 octobre 2007. Le réseau de 500\$ par personne de Club Voyages n'est pas inclus dans les prix annoncés. \*\*Voyages en France : prix valables jusqu'au 31 mars 2007, pour une prise en France avant le 31 décembre 2007. Pour les détails et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures Gales-Italie-Espagne 2007 et Garçon 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les ailes d'Air Transat. Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'un permis du Québec (no. 825121). Ses bureaux sont situés au 300, rue La-Petite-Salle, bureau 200, Montréal (Québec) H2X 4C2. PROGRAMME DE FINANCEMENT : Réservez maintenant et payez en 6 versements égaux. Conditions d'application, détails en agence. Air Miles : l'offre de base de 1 mille par tranche d'achat de 300\$ est admissible sur une vaste sélection de produits. Consultez le www.airmiles.ca. Un plus, cette offre de base est applicable sur le prix total du produit, incluant les taxes et frais de service. Les certificats d'achat Air Miles sont applicables sur une vaste sélection de forfaits (consultez le www.airmiles.ca). Deux (2) sont des tranches de 50\$ d'achats/ajouts contre 375 milles de récompense Air Miles et ont une validité de 6 mois.  
\*Prix excluant le 3,50\$/1000\$ de services touristiques achetés représentant la contribution des clients au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages.

# 26 MARS 2007

## ÉLECTIONS GÉNÉRALES

**VOUS PRÉVOYEZ ÊTRE ABSENT TEMPORAIREMENT DU QUÉBEC ?  
INSCRIVEZ-VOUS AU VOTE DES ÉLECTEURS HORS DU QUÉBEC  
AU PLUS TARD LE 7 MARS 2007.\***

\*Des conditions s'appliquent. Informez-vous.

**1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)**  
**www.electionsquebec.qc.ca**



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Parce qu'un vote, ça compte



## LES ACTUALITÉS

## Vrais et faux débats



Gil Courtemanche

Dans un sondage publié cette semaine, on apprenait que 44 % des Québécois pensent que la santé constituera le principal enjeu de la campagne électorale qui s'amorce. L'environnement suivait avec 19 %. Quant à l'emploi et à l'éducation, ils n'étaient mentionnés que par 7 % des répondants.

Nous vivons de plus en plus vieux, on guérit de plus en plus de cancers et, malgré quelques ratés, le système hospitalier fonctionne relativement bien. Objectivement, on ne peut pas parler de crise, mais on dirait que nous avons développé une véritable obsession pour notre santé, à tel point que nous souhaitons en faire le débat principal de cette campagne électorale. L'école est bien plus en crise que l'hôpital, mais c'est celui-ci qui occupe nos esprits. Cela s'explique, car les difficultés du secteur de la santé sont décrites *ad nauseam* par les médias. Corridors d'urgence encombrés, épidémies de *C difficile*, tout cela est concret, facile à percevoir et à comprendre. Mais doit-on, comme l'a fait André Boisclair cette semaine, accuser de négligence le premier ministre dans l'affaire de l'hôpital Honoré-Mercier comme si c'était lui et son cabinet qui développaient et mettaient en œuvre les programmes et les méthodes de désinfection? Bien sûr que non. Voilà un débat d'experts et de spécialistes sur lequel se penche actuellement un coroner. Le véritable débat dans le domaine de la santé n'est pas celui des urgences, c'est celui de son financement et de son statut. Doit-on consolider le système de santé public, affirmer son universalité et favoriser systématiquement son enrichissement ou, comme le préconisent les «lucides», désengorger le système en faisant appel au secteur privé, instaurer des tickets modérateurs et permettre le développement d'une médecine à deux vitesses? «That is the question», une question qu'a timidement posée cette semaine Mario Dumont, question clé que M. Charest va soigneusement tenter d'éviter.

La crise de l'école, par contre, est relativement difficile à percevoir et à documenter. De plus, elle intéresse peu les médias de masse. Elle ne s'impose pas car elle s'exprime en termes théoriques et statistiques. Le bulletin, seul lien concret des parents avec l'enseignement, symbolise cette crise existentielle. André Boisclair a déclaré plusieurs fois dans le passé qu'il ferait de l'éducation sa grande priorité. Jeudi, il a annoncé qu'il investirait «massivement» dans la réfection des écoles. Le problème de

l'école québécoise, ce n'est surtout pas le béton qui s'effrite, ce n'est pas un problème de conception des structures métalliques. Qu'est-ce que l'école? Que doit-on enseigner? Comment former les enseignants? L'école est-elle un lieu d'acquisition des connaissances ou un lieu d'apprentissage de la vie? Doit-elle former des citoyens responsables ou des travailleurs compétents? Voilà les questions angoissantes qui se posent aujourd'hui et qui, bien plus que les réaménagements dans le secteur de la santé, vont modeler et conditionner l'avenir de tout le Québec.

Il y a un débat qui ne se fera pas même s'il est intimement lié à la «crise» de la santé et à celle de l'école: c'est celui de la lutte contre la pauvreté. La pauvreté est la mère et la source principale de multiples maux qui affligent les systèmes de santé et d'éducation. Ce sont dans les milieux ravagés par la pauvreté qu'on retrouve le plus d'élèves souffrant de déficit d'apprentissage et de problèmes de comportement. C'est aussi dans ces couches de la population qu'on retrouve une proportion inacceptable de problèmes d'obésité chronique productrice de diabète et de diverses autres pathologies. Plus on est pauvre, moins on réussit à l'école et plus on fréquente l'hôpital. Quand on évoque les problèmes de santé publique, on insiste systématiquement sur la prévention. C'est, dit-on, l'outil non seulement le plus efficace à long terme mais aussi le moins coûteux pour la collectivité. Mais comme les trois grands partis se sont lancés dans l'opération de grande séduction de la classe moyenne, voilà une forme de prévention dont on ne parlera pas beaucoup.

On discutera beaucoup, enfin, de l'autre pauvreté qui afflige le Québec, celle des régions. Je dis «enfin» car voilà une crise qu'on a laissée se développer depuis des dizaines d'années et qui vient de nous sauter au visage à la suite des difficultés que connaît l'industrie forestière. Le problème des régions est beaucoup plus profond et structurel, et il ne tient pas aux seules difficultés de l'industrie forestière. Comment créer de la richesse dans les régions et comment s'assurer que cette nouvelle richesse demeure dans les collectivités locales? Ce n'est certainement pas en saupoudrant des subventions et des prêts pour le développement privé, comme le prévoit le budget déposé cette semaine. Le développement régional requiert une approche globale, un cadre législatif qui permette aux régions de contrôler leur développement et surtout de s'approprier une partie de la richesse collective. Le développement anarchique de l'industrie éolienne illustre parfaitement la problématique du développement régional. Québec solidaire a lancé ce débat avec clarté cette semaine, mais les propositions de Françoise David n'ont provoqué aucun écho. Et, on le sait, il ne faudra pas compter sur André Boisclair pour la relayer dans cette discussion. Voilà un vrai débat qui ne se fera pas.

Des dizaines de millions pour améliorer les services aux élèves en difficulté

## Les embauches se font à pas de tortue, déplore la CSQ

Le ministère de l'Éducation ignore ce que les commissions scolaires ont fait avec l'argent reçu

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Québec avait promis 1000 professionnels de plus dans le réseau de l'éducation pour aider les élèves en difficulté, mais il est impossible de savoir avec exactitude combien ont été embauchés par les commissions scolaires depuis l'ajout de dizaines de millions de dollars dans le réseau.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dit effectuer actuellement un «sondage» auprès des commissions scolaires du Québec pour vérifier combien de ces professionnels — orthophonistes, psychologues, conseillers pédagogiques, etc. — ont été embauchés pour soutenir les grands besoins des élèves en difficulté. Mais nul ne sait pour l'instant combien de ressources ont été ajoutées, ce que déplore la Fédération des professionnels de l'éducation (FPPE-CSQ).

Ce flou artistique a donné beau jeu hier à la partie syndicale pour accuser les commissions scolaires

de ne pas embaucher au rythme où elles le devraient. «Les données que nous possédons sont inquiétantes», a indiqué hier le président de la FPPE, Jean Falardeau, en marge d'une conférence de presse de la CSQ portant sur le «statut précaire» de ces professionnels de l'éducation. «La Commission scolaire de Montréal a reçu 1,2 million cette année et a embauché un seul nouveau professionnel avec cet argent.»

Le président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Réjean Parent, s'indigne de cette situation. «On manque de ressources professionnelles pour faire face aux défis, croit-il. Sur l'île de Montréal, on a ajouté à peu près 2,2 millions et ça a généré un seul poste de professionnel! Ça fait cher la verge, ça! C'est ça, les lunettes roses de M. Charest, qui dit qu'il a livré en éducation et que tout va bien madame la marquise?»

À la CSDM, ces données ont été toutefois démenties. Le montant de 1,2 million reçu en 2006-07 aurait plutôt servi à embaucher 2,7 professionnels, à maintenir les

postes de près de trois autres et à embaucher aussi 18 employés de soutien, principalement des techniciens en éducation spécialisée.

Ces sommes sont tout droit issues de l'entente conclue en décembre 2005 entre les enseignants et Québec: le gouvernement avait alors promis l'ajout en trois ans de 600 enseignants-orthopédagogues (30 millions), de 600 enseignants-ressources, en plus de 30 millions pour «l'ajout ou le maintien» de professionnels ou d'employés de soutien. Au total, 1000 nouveaux postes étaient promis, ce que les syndicats ont demandé de nouveau hier.

«Le texte prévoyait que l'argent était utile soit pour ajouter des ressources nettes, soit pour maintenir des ressources qu'on aurait normalement sacrifiées parce qu'on n'avait plus les budgets nécessaires. C'est une forme d'embauche indirecte», a précisé Bernard Tremblay, directeur des relations de travail à la Fédération des commissions scolaires du Québec

(FCSQ). «Les professionnels s'imaginent qu'ils sont tout seuls sur la planète. Peut-être que les commissions scolaires ont simplement investi massivement cet argent du côté des personnels de soutien.»

Mais les commissions scolaires non plus ne peuvent fournir de portrait précis et chiffré. «Je ne peux ni infirmer ni confirmer les données qui circulent, dit M. Tremblay. On est en campagne et ça fait leur affaire de sortir ça alors qu'on n'est pas encore à l'heure des bilans.»

Le MELS a effectué un sondage éclair à l'automne qui lui a permis de se rassurer quant à l'ajout des ressources promises. «On nous disait que tout allait bien mais, dans certains cas, il manquait tout simplement d'orthophonistes ou de psychologues sur le marché du travail pour combler les besoins», ajoute Mme Boulay, qui assure que les ressources non utilisées cette année sont cumulatives et remises à l'année suivante.

Le Devoir

## Les verts se font les apôtres de l'éco-fiscalité

FABIEN DEGLISE

Le chef du Parti vert du Québec (PVQ), Scott McKay, a mis au défi hier ses homologues libéral et péquiste, Jean Charest et André Boisclair, de lui voler une idée: augmenter la taxe de vente du Québec (TVQ) sur les produits dommageables pour l'environnement afin de réduire cette même taxe sur ceux plus respectueux de la nature mais aussi sur les services.

Cette «mesure fiscale cohérente» viserait à stimuler l'économie du Québec tout en la mettant sur une «voie plus verte», a expliqué M. McKay lors du lancement en grande pompe du Plan vert des verts à Montréal hier.

Dans les faits, les verts proposent l'adoption d'une TVQ à géométrie variable afin de percevoir 2,5 milliards de dollars de plus par année sur les biens de consommation dont la fabrication contribue à l'émission de gaz à effet de serre (GES). Ces GES sont à l'origine du phénomène de réchauffement de la planète. L'argent ainsi perçu devrait permettre de réduire d'un montant équivalent cette taxe sur les ser-

vices et les produits favorables à la cause environnementale.

La publicité serait toutefois un service que cette baisse ne toucherait pas, car «nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une nuisance», a expliqué Xavier Daxhe-

let, un des membres du Parti vert à l'origine de ce plan qualifié de «vaste chantier économique et fiscal». «Notre programme environnemental vise aussi à réduire la consommation, mais également la création de déchets à la source dans une logique de développement durable.»

Pour le biologiste et spécialiste du développement durable Claude Villeneuve, de l'Université du Québec à Chicoutimi, cette idée d'éco-fiscalité est «très belle sur papier» mais complexe à mettre en place en raison de la présence sur le marché de plusieurs produits importés dont on connaît peu ou pas le pedigree, a-t-il expliqué en entrevue au Devoir. «Cela peut aussi faire apparaître des barrières au com-

merce qui vont à l'encontre du libre-échange.»

Le PVQ a reconnu d'ailleurs hier la complexité de sa mesure, qu'il avoue être incapable à l'heure actuelle de détailler afin de nommer les produits surtaxés et ceux qui le seraient moins.

«Nous en sommes encore à l'idée générale», a reconnu M. McKay. Mais avec nos premiers députés verts à l'Assemblée nationale, notre premier contrat de recherche [les députés disposent d'un budget pour cela] va être consacré à la modélisation de ce plan fiscal pour faire apparaître des mesures concrètes.»

Au-delà de la TVQ, le plan des verts pour la réduction des gaz à effet de serre entre 2007 et 2012 prévoit également une foule de mesures visant à réduire la présence des automobiles sur la route, à lutter contre l'étalement urbain mais aussi à faire de l'architecture verte une norme plutôt qu'une exception, comme l'indiquait Le Devoir dans son édition d'hier.

Baptisé «Objectif Kyoto +», la stratégie verte des verts prévoit une réduction de 3 % de la production des GES par année sur 13 ans afin d'atteindre une réduction de 30 %, soit 40 mégatonnes, en 2020. C'est l'équivalent des GES produits par le secteur des transports.

«40 Mt, c'est un projet ambitieux, mais les mesures proposées par le PVQ sont globalement réalistes et peuvent sans doute permettre de le concrétiser», a commenté M. Villeneuve hier. Il voit toutefois un bémol: d'ici 2020, le parc automobile actuel ne sera pas totalement remplacé au Québec et une bonne part des véhicules qui consomment beaucoup d'essence vont toujours être en circulation.»

Ce scénario, le PVQ rêve toutefois de l'esquiver. Son plan contient en effet plusieurs mesures pour réduire ce parc automobile, avec des mesures fiscales mais aussi le développement du transport en commun électrique. «Le Québec est un chef de file en cette matière», a dit M. McKay. Nous vendons des tramways électriques partout dans le monde. Mais pas ici.»

Le Devoir

2007

08

09

10

11

12

13

## CONTINUEZ LA BELLE VIE



OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF OBLIGATIONS À TAUX FIXE OBLIGATIONS BOURSIÈRES OBLIGATIONS SÉCURISÉES OBLIGATIONS À ESCOMPTE OBLIGATIONS D'ÉPARGNE ÉPARGNE FLEXI-PLUS PLAN ÉPARGNE PÉRIODIQUE OBLIGATIONS

ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC

VOTRE REER GARANTI À 100 %

1 800 463-5229 | www.epq.gouv.qc.ca

BONI DE 1%

la première année pour les nouveaux fonds REER

TERMES	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
TAUX ANNUELS*	3,50	3,70	3,80	3,85	4,00	4,05	4,10	4,15	4,20	4,25

\*Excluant le boni de 1 % la première année pour les nouveaux fonds REER. Les taux annuels peuvent varier en fonction des conditions du marché.

Épargne Placements Québec

## LES ACTUALITÉS

## Sécurité silencieuse



CHRIS WATTIE REUTERS

**LES MINISTRES** des Affaires étrangères, de la Sécurité publique, de l'Industrie et de l'Intérieur des trois pays d'Amérique du Nord faisant partie du Partenariat sur la sécurité et la prospérité ont conclu une journée de discussions, hier à Ottawa, sans faire d'annonce précise. Le ministre canadien des Affaires étrangères, Peter MacKay, qui était l'hôte de cette réunion à laquelle assistaient, entre autres, la secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice (notre photo), et la secrétaire des Affaires étrangères mexicaine, Patricia Espinosa, n'a pas abordé les détails de cette réunion avec les médias, précisant seulement qu'elle avait pour but de faire de l'Amérique du Nord un endroit plus sécuritaire et plus prospère.

## Douze films sélectionnés

## La SODEC dévoile les projets de longs métrages qu'elle financera

STÉPHANE BAILLARGEON

Les cinéastes Philippe Falardeau, Léa Pool, Robert Ménard et Francis Leclerc figurent sur la première ronde des productions soutenues en 2007-08 par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Les enveloppes gouvernementales, dévoilées hier, favorisent 12 films sur les 41 dossiers reçus.

La sélection québécoise touche plusieurs genres, dont la comédie grand public, le film fantastique, le drame et le film pour tous. Elle suit (et recoupe en partie) les appuis financiers révélés la veille par Téléfilm Canada.

Philippe Falardeau, un chanceux de la double trempette, voit son projet *C'est pas moi, je le jure!* être appuyé par les deux instances. Il s'agit d'une adaptation du roman éponyme de Bruno Hébert. Le film parle de Léon, «de son imagination fertile, de sa douleur intérieure, de son envie irrésistible d'être différent, de l'approche de l'adolescence et de l'amour». Philippe Falardeau vient de remporter le Jutra du meilleur film de 2007 avec *Congorama*.

Comme Téléfilm, la SODEC appuie aussi *Dédé à travers les brumes*, un hommage au défunt Dédé Fortin, du groupe Les Colocs. Le film sera réalisé et scénarisé par Jean-Philippe Duval (*Matroni et moi*).

Parmi les surprises populaires, on voit apparaître *Cruising Bar 2*, la suite, 17 ans plus tard, des tribula-

tions amoureuses de quatre énergumènes incarnés par le même Michel Côté. Notons aussi *Grande Ourse*, la clé des possibles, inspiré de la série télévisée, et *Un été sans point ni coup sûr*, le troisième film de Francis Leclerc, qui s'inspire d'un livre de Marc Robitaille sur le baseball.

La SODEC soutient également *À vos marques! Party!*, un premier long métrage de Frédéric D'Amours; *La Cité des ombres*, un drame poétique et humaniste dans une ville perdue en Afrique du Nord, le troisième film de Kim Nguyen; *Comme une flamme*, sur une révolte en milieu universitaire devant la mondialisation, du cinéaste-scénariste Sébastien Rose (*Comment ma mère accoucha de moi pendant sa ménopause*); *Pieds nus*, un projet de Léa Pool; *Le Fils de Joseph*, qui se déroule à l'époque de la Conscrition, un premier long métrage du cinéaste Simon Lavoie; *Timekeeper*, campé dans les années 60 et dans un camp ferroviaire des Territoires du Nord-Ouest, qui doit mettre en vedette Roy Dupuis sous la direction de Louis Bélanger; enfin, *Funkytown*, sur les années disco de Montréal, qui sera tourné par Daniel Roby.

La SODEC fera connaître au milieu de l'année une nouvelle vague de projet soutenus. Ses budgets annuels de financement du cinéma ont augmenté de dix millions de dollars depuis l'an dernier.

Le Devoir

## Charles Dutoit est nommé à la tête de l'orchestre de Philadelphie

CHRISTOPHE HUSS

L'orchestre de Philadelphie a annoncé hier la nomination de Charles Dutoit comme chef et conseiller artistique de l'Orchestre de Philadelphie pour une durée de quatre saisons à compter de l'automne 2008. Il assurera huit semaines de présence à Philadelphie, dirigera les concerts d'été à Saratoga et emmènera l'orchestre en tournée.

Dutoit réalise ainsi un rêve de très longue date: être nommé à la tête d'un des *big five* américains, le club restreint des orchestres de pointe du continent, qui comprend les orchestres de New York, Chicago, Boston, Philadelphie et Cleveland. Cette distinction ne revêt plus aujourd'hui des différences aussi creusées avec les orchestres dits B ou C. Nul doute qu'un concert inspirant dirigé par Esa-Pekka Salonen à Los Angeles, Michael Tilson Thomas à San Francisco, Osmo Vänskä à

Minneapolis ou Paavo Järvi à Cincinnati a autant sinon plus de valeur musicale et orchestrale qu'une représentation de routine d'un *big five*. Mais le prestige d'une telle nomination est indéniable.

Charles Dutoit ne décroche pas tout à fait la lune puisque, dans les termes, il n'est pas nommé directeur musical de l'Orchestre de Philadelphie et que le titre de conseiller artistique ne lui laisse aucun pouvoir décisionnel ultime, notamment dans le choix des chefs invités et de leurs programmes, même s'il sera actif en matière de recrutement de nouveaux musiciens et de représentation de l'orchestre auprès des partenaires et des mécènes. On notera aussi que sa présence en saison régulière n'est que de huit semaines, ce qui représente le plancher en la matière, et que cette présence minimale est stable sur la durée du contrat. C'est ce qui a mené Peter Dobrin, du *Philadelphia Inquirer*, à titrer «Orchestra's interim pick: Dutoit». Il est évident que dans la confi-

guration adoptée, l'orchestre utilisera le volant de quatre années pour tester les prétendants à la succession de Christophe Eschenbach, directeur musical démissionnaire, qui quittera son poste au printemps 2008.

## Une vieille relation

La greffe entre Philadelphie et Eschenbach n'avait pas vraiment pris. Le chef allemand affrontait à Philadelphie, pour ses interprétations personnelles et son style, la fronde de certains leaders d'opinion de la presse, sans compter une opposition au sein de l'orchestre et de la nouvelle administration. Ce n'était en tout cas pas la lune de miel vécue par l'ancien orchestre de Stokowski et Ormandy avec les deux directeurs musicaux précédents: Riccardo Muti et Wolfgang Sawallisch.

Charles Dutoit avait sans doute été dépité lors de la nomination d'Eschenbach en 2003, lui qui entretient d'étroites relations depuis 1980 avec cet orchestre, avec

lequel il a enregistré l'intégrale des symphonies de Rachmaninov pour Decca et dont il dirige la saison estivale depuis 1990. Hier, le chef s'est dit «très honoré et heureux de [se] voir confier ce nouveau rôle auprès de l'une des plus grandes institutions musicales du monde». Il a aussi exprimé sa «profonde admiration pour le talent et le sens artistique des musiciens de l'orchestre».

Parmi les qualités reconnues à Charles Dutoit à Philadelphie, il y a le respect de la tradition de l'orchestre et de sa sonorité ainsi que ses relations privilégiées avec certains solistes prestigieux. Il dirigera d'ailleurs l'Orchestre de Philadelphie et Martha Argerich au Carnegie Hall de New York à la fin de la semaine prochaine. L'orchestre de New York cherche aussi un nouveau chef. Si les paris étaient ouverts, je miserais avec confiance sur Riccardo Muti.

Collaborateur du Devoir

Moins de soleil, plus brillant.

Étudiez cet été !

Mai à août 2007

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

514 343.6090 1 800 363.8876

www.universitedete.umontreal.ca



Université de Montréal

FORMER L'ESPRIT, LE CŒUR ET LE CORPS

ND COLLEGE NOTRE-DAME

École secondaire privée pour les filles et les garçons de 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire

Donnez à votre enfant toutes les chances de réussir!

Le Collège Notre-Dame c'est:

- une formation intellectuelle de très haut niveau
- un personnel compétent, disponible et attentionné
- un encadrement de qualité
- un milieu de vie enrichissant et stimulant
- des activités étudiantes à profusion

ADMISSION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2007-2008

SAMEDI 17 MARS - 13 H

Pour les candidats de 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire

Le Collège Notre-Dame tient une séance d'admission pour combler quelques places disponibles.

POUR INSCRIRE VOTRE ENFANT À LA SÉANCE D'ADMISSION, COMPOSEZ LE 514 739-3371 POSTE 2297

www.collegenotre-dame.qc.ca

ANCIENS ET ANCIENNES!  
Le CND désire garder contact avec vous.  
Écrivez-nous à : info@collegenotre-dame.qc.ca

ÉCOUTEZ POUR VOIR.

J'AVAIS 20 ANS

Trois personnalités marquantes du Québec.  
Une série spéciale présentée par Claude Charron.

Réalisation: Jacques Bouchard

Aujourd'hui à 11h: Marie Laberge

En reprise à 23h.

95,1 FM  
PREMIÈRE CHAÎNE

www.radio-canada.ca/radio

# LE MONDE

## La famille d'Ingrid Betancourt critique Chirac et Uribe

BORIS CAMBRELENG

Paris — La famille et les comités de soutien d'Ingrid Betancourt ont multiplié les initiatives en France pour marquer hier le 5e anniversaire de l'enlèvement de l'otage franco-colombienne alors que, face aux critiques, Paris assurait faire son possible pour parvenir à une libération.

Au cours d'une conférence de presse à Paris, les deux enfants et l'ex-mari d'Ingrid Betancourt ont dénoncé l'inaction du gouvernement français et l'attitude du président Alvaro Uribe face à la guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC).

«Au bout de cinq ans, on se rend compte qu'on a ressenti en France une grande compassion mais qu'il n'y a pas eu de volonté politique», a déploré Mélanie Delloye, la fille de l'otage âgée de 21 ans.

Avec son frère Lorenzo, elle a vivement dénoncé la volonté du président colombien de recourir à la force, «alors qu'il sait pertinemment qu'une opération militaire ne peut finir que dans un bain de sang», et reproché au gouvernement français de se laisser «marcher sur les pieds» par M. Uribe.

«Pourquoi, sachant que le Congrès américain est devenu démocrate, est-ce que le gouvernement français ne s'est pas dirigé vers les États-Unis, sachant qu'il y a [en Colombie] trois



Yolanda Pulecio, la mère de l'otage Ingrid Betancourt, a rencontré des étudiants à Bogotà.

otages qui sont Américains?», a demandé Lorenzo, 18 ans.

«Nous avons un dialogue régulier avec les Américains sur ce sujet», s'est défendu un porte-parole du ministère français des Affaires étrangères, Denis Simonneau. Il a ajouté que les moyens dont disposait Paris pour tenter de localiser les otages en Colombie avaient déjà été mis en œuvre.

Les FARC, qui comptent 17 000 hommes, détiennent quelque 3000 otages, dont 57 «politiques». En échange de la libération de ces der-

niers, la guérilla demande que le gouvernement relâche environ 400 de ses hommes.

L'ex-mari d'Ingrid Betancourt, Fabrice Delloye, a qualifié Alvaro Uribe de «ferocement dangereux». «Le président Uribe a l'habitude de raconter tout et son contraire», a-t-il dit. S'en prenant aussi aux Forces armées révolutionnaires de Colombie, il a ajouté: «Nous sommes entre deux monstruosités.»

Mélanie Delloye a renouvelé son appel aux candidats à l'élection présidentielle française d'avril-mai:

«Vous aurez demain le destin de tous les Français entre vos mains. Vous devez n'en oublier aucun.»

La famille a notamment reçu le soutien des deux favoris, Ségolène Royal à gauche et Nicolas Sarkozy à droite.

Après la conférence de presse, un rassemblement de soutien s'est tenu place Saint-Michel, dans le quartier latin à Paris.

Dans l'après-midi, la place de Colombie, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de la capitale, a été symboliquement rebaptisée «Place pour la libération d'Ingrid Betancourt», à l'initiative d'un collectif d'artistes et d'écrivains.

Dans une lettre à la mère d'Ingrid, Yolanda Pulecio, le président Jacques Chirac a assuré de son côté que la France faisait «tout ce qui est possible pour hâter la fin de cette épreuve».

De son côté, Mme Pulecio lui a demandé «de faire en sorte que la France d'après-mai poursuive» la mobilisation pour obtenir la libération de sa fille.

La dernière preuve de vie de l'otage franco-colombienne, ex-candidate des verts à l'élection présidentielle en Colombie, remonte à une vidéo tournée en mai 2003 et diffusée en août de la même année. «Est-elle vivante? Nous ne le savons pas», a dit hier Fabrice Delloye.

Agence France-Presse

## La Grande-Bretagne envoie des renforts en Afghanistan

SOPHIE WALKER

Londres — Quarante-huit heures après avoir annoncé le début de son retrait militaire d'Irak, le gouvernement britannique a fait connaître son intention de renforcer sa présence militaire en Afghanistan pour faire face à une offensive des talibans attendue au printemps.

De source gouvernementale citée par *The Guardian*, on évalue à plus d'un millier d'hommes les renforts que le gouvernement de Tony Blair a décidé de dépêcher en Afghanistan tandis que la chaîne Sky TV parle pour sa part de «centaines» de soldats.

«Comme toujours, nos effectifs en Afghanistan font l'objet d'une révision constante. Si des changements en matière d'effectifs devaient intervenir, ils seraient annoncés au Parlement par la voie habituelle», se borne-t-on à dire au ministère de la Défense au sujet de l'article du *Guardian*.

Présenté jeudi en conseil des ministres, le plan prévoyant des renforts en hommes et en matériel pour l'Afghanistan devrait être officialisé lundi par le ministre de la Défense, Des Brown, croit savoir le *Guardian*, qui évalue son coût à 250 millions de livres (près de 490 millions de dollars).

Cinq mille militaires britanniques sont déjà présents en Afghanistan au titre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF), qui compte 33 000 hommes opérant sous le commandement de l'OTAN.

Les militaires britanniques sont basés dans la province méridionale du Helmand, où l'on a observé une nette recrudescence de la guérilla islamiste en 2006, année la plus sanglante — avec 4000 morts — depuis l'invasion de 2001, qui a chassé du pouvoir les talibans.

«Le secrétaire à la Défense, Des Brown, soupèse à l'heure actuelle le niveau approprié des forces pour combattre efficacement et faire reculer les talibans afin de les empêcher de reprendre le contrôle de l'Afghanistan», a déclaré à Sky TV le secrétaire

re à l'Irlande du Nord, Peter Hain.

En dépit de l'importance des effectifs engagés par l'OTAN en Afghanistan, Londres et Washington se plaignent que les autres membres de l'Alliance, confrontés à des opinions publiques hostiles, renâcent à renforcer leurs contingents.

La seule perspective du maintien de la présence du contingent italien a entraîné mercredi la mise en minorité du président du Conseil Romano Prodi devant le Sénat de Rome.

Tony Blair, qui doit quitter ses fonctions avant la fin de l'année, juge que la crédibilité future de l'OTAN se joue sur le théâtre d'opérations afghan.

Les talibans présentent eux aussi leur grande offensive du printemps comme décisive en prédisant que l'année 2007 sera «la plus meurtrière pour les forces étrangères» depuis 2001.

«Ce n'est pas simplement une menace, nous le prouverons», a déclaré hier à Reuters le mollah Dadoullah, un des chefs militaires des anciens «étudiants en religion», contacté par téléphone satellitaire.

«Les préparatifs de guerre des talibans se poursuivent dans les grottes et les montagnes. Nos six milliers de combattants sont prêts à attaquer les troupes étrangères dès que le temps changera et qu'il fera plus chaud», a-t-il assuré.

Dadoullah a précisé que les talibans avaient été approvisionnés en armes nouvelles — sans dire par qui — et qu'ils étaient désormais en mesure d'abattre les hélicoptères auxquels l'OTAN est contraint de faire appel en appui des troupes au sol en terrain montagneux.

Les insurgés islamistes ont revendiqué ce mois-ci la destruction d'un appareil de type Chinook à double rotor dont la chute, officiellement accidentelle, a fait huit morts et quatorze blessés dans les rangs américains.

Reuters

## Les députés guinéens refusent de prolonger l'état de siège

Conakry — Le Parlement guinéen a rejeté hier une requête du président Lansana Conté en faveur de la prolongation de l'état de siège, défiant ainsi son régime autoritaire.

L'état de siège, décrété le 12 février dans l'ensemble du pays pour mettre fin à de violentes manifestations qui allaient de pair avec une grève générale, devait expirer hier, mais le président en avait demandé la reconduction en invoquant des raisons de sécurité.

«Les députés présents refusent à l'unanimité de renouveler l'état de siège», a dit le président de l'Assemblée nationale, Aboubacar Somparré, à l'issue d'un vote sur la requête de Conté.

En conséquence, les dispositions en vigueur depuis onze jours, qui conféraient des pouvoirs d'exception aux militaires et instituaient un couvre-feu, devaient prendre fin à minuit.

Les syndicats estiment que

Conté, septuagénaire atteint de diabète qui tient le pouvoir depuis 23 ans, n'est plus apte à gouverner. Ils lui demandent de nommer un nouveau premier ministre neutre, habitué à désigner et à limoger les membres du gouvernement.

Les dirigeants syndicaux avaient averti qu'une prolongation de l'état de siège aurait pour effet de radicaliser l'opposition à son régime, en exprimant l'intention de poursuivre leur grève jusqu'à ce qu'il nomme un nouveau chef de gouvernement.

«Nous devons aller dans le sens de l'apaisement pour maintenir la paix et l'unité nationale», a déclaré Soriba Sorel Camara, représentant du Parti de l'unité et du progrès (PUP) au pouvoir, après le vote.

L'opposition a salué le vote comme une victoire historique. «C'est la première fois qu'un décret aussi controversé est rejeté à l'unanimité», a déclaré le chef du groupe parlementaire de l'opposition, Ousmane Bah.

Les dirigeants grévistes ont relancé leur mouvement parce que le président avait choisi un proche allié, Eugène Camara, pour le poste de premier ministre, alors qu'il avait accepté de nommer une personnalité consensuelle.

«Le problème est maintenant d'obtenir un premier ministre de consensus. S'il y en a un qui est nommé aujourd'hui, la situation sera débloquée immédiatement», a estimé le négociateur syndical Boubacar Biro Barry après avoir rencontré des médiateurs ouest-africains.

Plus de 120 personnes, en majorité des civils non armés, ont été tuées en Guinée depuis le début de l'année au cours d'accrochages entre manifestants et forces de sécurité.

L'état de siège, décrété jusqu'au 23 février, a rétabli un certain calme dans l'ex-colonie française en écartant les manifestants des rues et en permettant à l'armée d'ouvrir le feu sur les pillards et

les fauteurs de troubles.

Les incidents en Guinée font craindre qu'une reprise des manifestations ne compromette la paix fragile qui prévaut dans la région, en particulier dans des pays comme la Sierra Leone et le Libéria, qui émergent de guerres civiles sanglantes.

L'ancien président nigérian Ibrahim Babangida, à la tête d'une délégation de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a plaidé pour un règlement négocié en rencontrant hier des dirigeants syndicaux guinéens.

La présidente libérienne Ellen Johnson-Sirleaf a jugé nécessaire que Conté coopère avec toutes les parties pour empêcher la crise politique de dégénérer en affrontements qui ne manqueraient pas d'affecter les États voisins.

Reuters

## Ban ira à Pyongyang

Vienne — Le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Mohamed el-Baradei, a annoncé hier avoir été invité par la Corée du Nord à venir y préparer, sans doute à la mi-mars, le gel de son complexe atomique, premier pas vers la dénucléarisation du pays.

Dans un entretien avec des journalistes à Vienne, M. el-Baradei a souligné que cette invitation «était un pas dans la bonne di-

rection vers la mise en œuvre de la dénucléarisation de la péninsule coréenne».

Cette visite, qui pourrait avoir lieu dans la deuxième semaine de mars, constituera l'événement le plus marquant dans ce dossier après l'accord du 13 février conclu à Pékin sur le programme nucléaire du régime communiste nord-coréen.

Agence France-Presse

# SOLDES

## JUSQU'À 60%

do the uomo

**Pour Elle**  
277, av. Laurier O.  
514-270-6154  
Centre de Commerce Mondial  
413, St-Jacques O.  
514-844-9125

**Pour Lui**  
Centre de Commerce Mondial  
383, St-Jacques O.  
514-281-7999  
5107, av. du Parc (angle Laurier)  
514-277-7558

### EN BREF

#### 181 candidats au prix Nobel de la paix

Oslo — Une militante inuite et une Polonaise de 96 ans qui avait sauvé des enfants juifs de l'Holocauste figurent au nombre des 181 candidats au prix Nobel de la paix 2007, qui sera attribué à l'automne. Irene Sendler, selon les personnes qui ont retenu son nom, avait sauvé plus de 2500 enfants juifs du ghetto de Varsovie, en pleine Deuxième Guerre mondiale. Quant à la militante canadienne et inuite Sheila Watt-Cloutier, elle s'est illustrée en éveillant les consciences sur les problèmes liés aux changements climatiques. Le comité norvégien qui décerne le prix Nobel de la paix a reçu un total de 181 candidats, dont 46 organisations, à la date limite du 1<sup>er</sup> février, a déclaré l'institut Nobel à Oslo. Cela représente dix noms de moins que l'année dernière et sensiblement moins que le record de 199 atteint en 2005. Le comité norvégien Nobel, composé de cinq membres, ne révèle pas les noms figurant sur la liste, mais certains noms sont rendus publics chaque année par les personnes qui les choisissent comme candidats. — Reuters

**QUAI DES ÉCLUSIERS**  
sur le Canal

**PHASE IV**  
en construction

**BUREAU DES VENTES**  
4300, rue Saint-Ambroise  
Lun.-jeu.: 11 h-20 h Ven.: 11 h-19 h  
Sam.-dim.: 10 h-17 h

**937-2100**

**Dernière chance Phase IV occupation été 2007**

la nouvelle vague

le projet le plus grandiose des berges du canal

À deux pas du marché Atwater

**450 Condos-Lofts**  
Directement sur les berges

Construction de qualité supérieure en béton, plafond de 10 pieds de hauteur, grande fenestration, stationnement intérieur.

Marina, quai flottant, canot, kayak, patin à roues alignées, patin à glace, ski de fond, piscine, sauna, vélo, gym et plus.

Une réalisation Quai des Eclusiers inc.  
[www.lequai.ca](http://www.lequai.ca)

## LE MONDE

## L'armée américaine recrute d'anciens criminels pour l'Irak

PHILIPPE GRANGÉREAU

Washington — Il n'y a plus beaucoup de volontaires pour partir en Irak, où 3136 soldats américains ont été tués depuis 2003. Le Pentagone a annoncé cette semaine qu'il allait faire appel à 14 000 membres de la Garde nationale supplémentaires, afin de pallier la carence de soldats d'active sur le terrain. Fin 2006, l'état-major avait ordonné la mobilisation «non volontaire» de 2500 réservistes de l'infanterie de marine pour servir de bouche-trous. Le département d'Etat, qui de son côté devait remplir 350 nouveaux postes de diplomates et fonctionnaires en Irak, n'a trouvé qu'un peu plus de 200 volontaires, en dépit des importantes primes de risque proposées. En désespoir de cause, il vient de décider que les postes vacants seraient provisoirement tenus par des militaires.

L'armée américaine, composée de 1,4 million d'hommes, est proche d'atteindre les limites de ses capacités avec les missions lourdes en effectifs et de longue



Soldats américains déployés au sud-est de Bagdad

durée en Irak et en Afghanistan. Afin de remplir ses quotas, elle en est réduite à baisser ses critères de recrutement en acceptant un nombre croissant d'anciens condamnés pour délits et crimes. L'an dernier, les forces armées ont laissé entrer dans leurs rangs 8129 soldats non conformes aux

critères. Ce chiffre représente plus de 10 % des nouveaux effectifs, et est en hausse de 65 % par rapport à 2003, année de l'invasion de l'Irak. Nombre de ces soldats de deuxième choix sont moins aptes pour des raisons physiques, telle l'obésité. Mais la plupart ont commis des délits (vol,

cambrilage, agressions aggravées, homicide involontaire). Plus de 900 d'entre eux sont d'anciens criminels (contre seulement la moitié en 2003). «La guerre d'Irak a plongé l'armée dans un cercle vicieux de déclin des critères de recrutement», note un éditorial du *New York Times*.

Un laxisme qui n'est pas sans conséquences. La justice américaine a traduit en justice une vingtaine de soldats dans trois affaires de massacres de civils commis en Irak, en 2005 à Haditha, puis en 2006 à Hamdaniya et Mahmoudiyah. Dans cette dernière affaire, jugée devant un tribunal militaire du Kentucky, cinq soldats sont accusés d'avoir violé et tué une fillette de 14 ans le 12 mars dernier. Les parents de la victime et sa sœur de cinq ans ont aussi été abattus. Un a été condamné jeudi à 100 ans de prison. Le principal accusé, le soldat Steven Green, avait été engagé en 2005 dans la 101<sup>e</sup> division aéroportée, en dépit de plusieurs délits inscrits sur son casier judiciaire.

Libération

## Ruinés par la guerre, de nombreux Irakiens fouillent dans les déchets

ROSS COLVIN

Bagdad — Assise sur une pile de déchets en décomposition dans une décharge de Bagdad, Houa Hamdane, 13 ans, personnifie la pauvreté touchant, selon un nouveau rapport de l'ONU, un tiers de la population irakienne.

L'adolescente voilée de noir observe une petite pause. Son activité: fouiller dans les déchets, en faisant abstraction de l'odeur fétide, pour trouver des canettes et des bouteilles de verre qu'elle revendra pour quelques dinars irakiens.

Avec ses six frères et sœurs, elle doit faire face à la concurrence de dizaines d'autres fouilleurs d'ordures, parmi lesquels beaucoup de femmes et d'enfants, privés de toit par les violences entre chiites et sunnites qui les ont contraints à se réfugier à Sadr City, quartier chiite défavorisé de la capitale.

De nombreuses familles chiites déplacées ont fait de cette décharge leur foyer. Elles vivent dans des conditions sanitaires souvent déplorable sous tente et dans des cabanes faites de bidons d'huile recyclés, ou squattent des bâtiments vides.

Selon un rapport publié dimanche par le Programme des Nations unies pour le développement et une organisation gouvernementale irakienne, 5 % des Irakiens, qui sont au nombre de 26 millions, vivent dans une extrême pauvreté.

Bagdad est le secteur le moins touché par ce phénomène, qui frappe au premier chef les provinces du sud du pays. D'après ce rapport, un tiers des Irakiens souffrent de la pauvreté, mais aucune comparaison ne peut être établie avec les années précédentes faute de données.

Le PNUD y voit cependant «une détérioration des conditions de vie des Irakiens» par rapport aux années 1970 et 1980, où l'Irak était un pays relativement prospère. Quatre années de guerre, après une décennie de sanctions de l'ONU, dans les années 1990, ont asphyxié l'économie et fait exploser le chômage.

«Cela prouve l'incapacité des autorités à fournir des services adéquats à

la population», estime le PNUD dans un communiqué qui juge par ailleurs que les tentatives de libéralisation de l'économie irakienne menées avec le soutien de pays occidentaux ont «exacerbé la pauvreté».

Hamdane dit avoir quitté Fallouja, fief de l'insurrection sunnite situé à l'ouest de Bagdad, avec ses frères et sœurs après la mort de sa mère sous les balles d'un tireur américain. Ils vivent désormais avec leurs grands-parents et leurs oncles à Sadr City.

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés estime à 1,6 million le nombre d'Irakiens déplacés dans tout le pays, dont 425 000 qui ont quitté leur foyer après l'attentat à la bombe contre un sanctuaire chiite à Samarra, en février 2006, qui a suscité une vague de violences entre chiites et sunnites.

«Nous sommes pauvres. Nous n'avons rien», résume Hamdane. Elle enlève le gant de laine qu'elle porte à la main droite pour protéger une blessure et défait lentement un bandage étonnamment propre. Elle a eu le petit doigt coupé par le hayon du camion des éboueurs où elle s'était précipitée, avec d'autres, pour récupérer immédiatement tout ce qui pouvait l'être.

Maladies et infections sont fréquentes parmi les fouilleurs d'ordures et il n'est pas difficile de comprendre pourquoi. Ces hommes, femmes et enfants pataugent dans des flaques d'eau trouble ou escaladent des piles d'ordures dont ils retirent les canettes d'aluminium.

Saïf, 15 ans, s'estime chanceux. «J'ai trouvé ça!», dit-il, exhibant fièrement quatre pitas. «Nous allons les nettoyer et les manger au petit-déjeuner. Nous n'avons pas d'argent pour nous acheter de la nourriture.»

Djaouad Habib, 21 ans, a été chassé de sa maison à Abou Ghraïb, localité majoritairement sunnite. Il a été recruté dans le bâtiment, mais quand un kamikaze s'est fait exploser parmi un groupe d'ouvriers, il a choisi la sécurité toute relative de la décharge. Car le danger est partout, même dans les ordures.

Reuters

## Iran: el-Baradeï se dit en faveur d'une solution négociée

Vienne — Le directeur général de l'AIEA, Mohamed el-Baradeï, reste favorable à une solution négociée avec Téhéran au lendemain de la publication de son rapport accablant l'Iran sur son programme nucléaire, alors que les appels à renforcer les sanctions internationales se multiplient.

Lors d'une rencontre avec des journalistes, M. el-Baradeï a affirmé hier qu'il existait toujours pour les Iraniens une «fenêtre d'opportunité» pour négocier sur la crise nucléaire.

Le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), commandé en décembre

par le Conseil de sécurité de l'ONU, a constaté que, loin d'avoir suspendu ses activités d'enrichissement d'uranium, l'Iran les avait au contraire augmentées.

M. el-Baradeï a réitéré sa proposition récente que l'ONU lève ses sanctions contre l'Iran si Téhéran accepte simultanément de suspendre ses activités d'enrichissement.

Après la publication jeudi du rapport de l'AIEA, plusieurs pays ont appelé à un renforcement des sanctions internationales contre Téhéran. La résolution adoptée en décembre par le Conseil de sécurité de l'ONU donnait jusqu'au 23

février à l'Iran pour geler ses activités d'enrichissement.

Dès jeudi soir, Washington, Londres et Paris se sont prononcés pour l'adoption de sanctions supplémentaires contre Téhéran, alors que les grands partenaires commerciaux de l'Iran ont toujours été réticents à la mise en place de sanctions économiques.

## Téhéran reste ferme

Berlin a estimé nécessaire de poursuivre les négociations, tandis que Moscou et Pékin se sont abstenus de tout commentaire.

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, qui a brièvement

rencontré M. el-Baradeï hier à Vienne, a appelé «le gouvernement et les autorités iraniens à tenter de convaincre véritablement [la communauté internationale] qu'ils veulent utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques».

À Téhéran, tous ces appels sont restés lettre morte. Le président Mahmoud Ahmadinejad a réaffirmé que l'Iran défendrait son droit jusqu'au bout. «Le grand peuple iranien résiste aux oppresseurs et ne reculera pas d'un iota», a-t-il lancé lors d'un discours en province hier.

Agence France-Presse

**Restauration**  
Argenterie, luminaire, verrerie, œuvres d'arts, cristal, artefact, horlogerie, porcelaine, objets décoratifs, poupées, tableaux, boîtes musicales, radios.

**Anciens et contemporains**

Nous restaurons tout... sauf les cœurs brisés!

4652, boul. Décarie, Montréal  
**514-484-8332**  
www.themrfixit.com  
DEPUIS 1953

**GILLETTE LOFTS**  
1085 saint-alexandre

Nos Penthouses et Maison de Ville...  
une adresse exclusive pour le style de vie urbain d'aujourd'hui

514 875.9708  
www.gillettelofts.com

**S'engager dans la découverte**

Le projet Aviation and Aerospace Concordia a été créé par des professeurs de l'École de gestion John-Molson, de la Faculté de génie et d'informatique et de la Faculté des arts et des sciences de Concordia. L'objectif est de partager et de commercialiser l'expertise de l'Université en matière d'aviation (étalonnages, études de marché, sondages, performances et services) et de répondre aux besoins des industries de chaîne logistique (agents de voyage, approvisionnement alimentaire, fabricants de pièces, spécialistes de la distribution de combustible et agences de sécurité).

**UNIVERSITÉ Concordia UNIVERSITY**

www.concordia.ca

Journée d'information sur les demandes d'admission : le mardi 27 février 2007 de 14 h à 19 h  
Pavillon J.W. McConnell 1400, boul. De Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec)

## ACTUALITÉS

## OTTAWA

«Le gouvernement a l'intention de répondre avec célérité et détermination à la décision de la cour»

SUIITE DE LA PAGE 1

[par un certificat de sécurité] est autorisée à présenter des arguments juridiques. Toutefois, sans la divulgation de la preuve et sans sa pleine participation du début à la fin du processus, elle n'est peut-être pas en mesure de préparer une argumentation complète. Cela a pour conséquence que «le juge se retrouve dans une situation où il doit poser des questions et, ultimement, rendre sa décision en s'appuyant sur des renseignements incomplets qui ne sont peut-être pas fiables.»

Immédiatement, les avocats des trois hommes ayant porté leur cause jusqu'à la Cour suprême (Adil Charkaoui, Mohamed Harkat et Hassan Alnrei) ont salué cette «victoire presque totale». La situation immédiate de leurs clients n'est pas affectée par ce jugement. Par contre, s'ils se trouvent encore au Canada au terme du délai accordé, le certificat en vertu duquel ils ont été arrêtés sera invalidé et Ottawa devra reprendre le processus depuis le début, selon les nouvelles règles qu'il se sera données.

«Je ne sais pas s'ils appliqueront le jugement de manière honnête, a lancé Adil Charkaoui, un des instigateurs de la cause, mais j'espère qu'ils entendront la voix du peuple.» M. Charkaoui a ensuite lancé: «Est-ce qu'ils vont continuer de me harceler ou entendre raison et me blanchir?»

Du côté du gouvernement, on s'est réjoui de ce que la Cour suprême ait «maintenu le principe» des certificats. «Le gouvernement a l'intention de répondre avec célérité et détermination à la décision de la cour», a fait savoir le ministre de la Sécurité publique, Stockwell Day. Interrogé sur sa capacité de convaincre l'opposition à la Chambre des communes, majoritaire, de procéder rapidement, le ministre s'est qualifié «d'éternel optimiste». «Je serais surpris que l'opposition ne respecte pas ce que la Cour suprême a dit et continue de s'opposer à ce processus.»

Le gouvernement de Stephen Harper reproche depuis quelques jours à l'opposition son refus de reconduire certaines clauses de la loi antiterroriste et il en a donc déduit hier qu'elle ferait preuve de la même «mollesse» dans sa réponse au jugement de la cour. Pourtant, le Bloc québécois et les libéraux ont dit vouloir contribuer à l'amélioration de la loi. Seul le NPD en demande l'abolition.

Les certificats de sécurité permettent au gouvernement fédéral d'expulser des non-citoyens se trouvant sur le territoire canadien qu'il estime dangereux pour la sécurité nationale. Récemment, ces certificats ont permis l'expulsion, en six semaines, d'un présumé espion russe se faisant passer pour Paul William Harnel. À l'heure actuelle, six personnes font l'objet d'un tel certificat et leur cas n'est pas résolu. Seuls trois d'entre eux sont à l'origine de la cause que la Cour suprême a tranchée hier. M. Alnrei est encore emprisonné, les deux autres sont en liberté très surveillée.

## Preuve secrète

Ces certificats de sécurité, qui doivent être signés par les ministres de la Justice et de la Sécurité publique en personne, sont revus par un juge de la Cour fédérale pour en déterminer le caractère «raisonnable». Lors de ces audiences à huis clos, le principal intéressé n'a pas le droit d'être représenté, ce qui le laisse totalement dans le noir en ce qui concerne les soupçons pesant sur lui. C'est cela que la Cour suprême a jugé injustifié. «Il faut soit communiquer les renseignements nécessaires à la personne visée, soit trouver une autre façon de l'informer pour l'essentiel», conclut la cour.

La cour cite cinq exemples prouvant que «le législateur peut faire mieux» et dont il pourrait s'inspirer, notamment le récent procès d'Air India et la commission d'enquête sur Maher Arar, où on a eu recours à des «avocats spéciaux». Un «ami de la cour» est aussi une possibilité. La cour rappelle que le Royaume-Uni, qui dispose aussi d'un processus de certificat de sécurité, l'a bonifié d'un «représentant spécial» permettant à la personne visée d'être représentée lors de la divulgation de la preuve. Ce système est très contesté parce que le représentant spécial ne peut plus entrer en communication avec le suspect une fois qu'il a pris connaissance de la preuve.

La Cour suprême reconnaît toutefois que le «droit d'une partie de connaître la preuve qui pèse contre elle n'est pas absolu». «La cour a reconnu à de nombreuses reprises que des considérations relatives à la sécurité nationale peuvent limiter l'étendue de la divulgation de renseignements à l'intéressé.»

## La détention indéfinie acceptable

La Cour suprême a aussi rejeté l'argument des

plaignants voulant que la détention, parfois indéfinie, qui découle d'un certificat contrevient à leurs droits. C'est que, tant qu'ils se prévalent des recours judiciaires disponibles, le Canada ne peut pas les expulser, ce qui mène parfois à un long séjour en prison. «Je conclus que les longues périodes de détention permises par les dispositions de la loi régissant les certificats ne contreviennent pas [...] à la Charte», écrit Mme McLachlin. Puis elle ajoute qu'«il est vrai que la détention en soi n'est jamais agréable, mais elle n'est cruelle et inusitée au sens juridique que si elle déroge aux normes de traitements reconnues.»

D'ailleurs, c'est ce point qui a le plus déçu les divers intervenants de la cause. «La cour suggère que les détentions indéfinies peuvent être constitutionnelles [...] et cela nous déçoit», a résumé Sujit Choudhry, l'avocat de Human Rights Watch, qui était intervenu dans la cause.

## Gagner du temps?

Ottawa sera-t-il tenté de précipiter l'expulsion des hommes visés par les certificats de sécurité avant l'expiration du délai? Le ministre Day n'a pas voulu répondre. «Je ne crois pas que le gouvernement va faire cela, il va agir de manière responsable», a lancé Johanne Doyon, l'avocate d'Adil Charkaoui. «Ca nous coûte très cher, cette démocratie-là, et les élus respectent les cours de justice.» L'avocat de M. Harkat, Matthew Webber, a reconnu pour sa part que la stratégie de la prochaine année de sursis consistera à «faire passer le temps», question que le certificat soit invalidé.

La Cour suprême a quand même défendu la légitimité du processus des certificats de sécurité. «La Charte canadienne des droits et libertés ne protège pas les droits de façon absolue», écrit la cour. La cour a aussi reconnu qu'il était légitime de traiter différemment les non-citoyens. Par contre, les magistrats ont invalidé une portion de la loi imposant un traitement différent selon que le suspect était un étranger ou un résident permanent. «Cela devrait pouvoir se corriger facilement», a commenté le ministre Stockwell Day.

Le Devoir

## CHAREST

SUIITE DE LA PAGE 1

Stéphane Bertrand, qui était directeur général du PLQ en 1995, a reçu le même type d'avis en janvier. M. Charest a déclaré que «tout le monde» dans son entourage «allait collaborer au travail du juge Grenier. Sans exception, les gens chez nous vont collaborer.»

## Les sénateurs

Dans ses mémoires intitulées *The Way It Works - Inside Ottawa* (Douglas Gibson Books), l'ancien conseiller spécial de Jean Chrétien, Eddie Goldenberg, affirme que M. Charest, qui était alors chef du Parti conservateur, avait été mêlé aux préparatifs de la campagne du NON des février 1995. Il explique qu'il avait alors mis sur pied une «coalition» des forces fédéralistes au Québec, qui «coopérait pour établir une stratégie concertée pour le référendum». Dans cette coalition, en plus des «libéraux fédéraux et provinciaux», il y avait le Parti progressiste-conservateur, note M. Goldenberg. Pour participer à la direction de cette coalition, M. Charest «avait délégué ses organisateurs seniors au Québec, le sénateur Pierre-Claude Nolin et mon bon ami [écrit M. Goldenberg], l'ancien sénateur Jean Bazin».

Participait aussi à ces réunions le diplomate Howard Balloch. Ce dernier est le signataire d'un document classé «secret» qui se trouve en annexe au rapport Gomery et qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 20 février par l'opposition péquiste. Dans ce document, on évoquait la possibilité de financer des activités de propagande fédéraliste «sous le couvert de la campagne sur les rôles et services du gouvernement du Canada» et d'en faire partager les coûts aux partenaires, soit le Conseil pour l'unité canadienne, le PLQ et le gouvernement fédéral.

## «J'étais sur le terrain»

M. Charest a réaffirmé hier qu'il n'avait pas été mis au courant de la création d'Option Canada. D'abord, au sujet des affirmations de M. Goldenberg, il a répondu ceci: «Je ne vais pas commenter la pièce un commentaire qui a été fait par quelqu'un d'autre.» Plus tard, il a affirmé que MM. Nolin et Bazin, qui le représentaient, ne lui faisaient «pas de rapport» sur ce qui se disait lors des réunions de la coalition. «Posez leur ces questions. Ils sont en bien meilleure posture pour répondre à ces questions que moi», a-t-il répondu en anglais. M. Nolin n'a pas rappelé *Le Devoir* hier. Interrogé à ce sujet mercredi, M. Charest notait qu'en 1995, il était chef «d'un parti politique avec deux députés à la Chambre des communes» et que les moyens n'étaient pas grands. «Je n'ai pas fait des réunions d'organisation, moi, j'étais sur le terrain et je faisais campagne», a-t-il dit.

L'enquête du juge Grenier a été commandée par le directeur général des élections, Marcel Blanchet, après la publication du livre *Les Secrets d'Option Canada* (Les Intouchables) de Robin Philpot (candidat péquiste dans l'actuelle campagne électorale) et Normand Lester. À partir d'une boîte de documents contenant l'essentiel des finances de l'organisation occulte, ceux-ci ont déterminé qu'Option Canada avait dépensé quelque 5,2 millions de dollars en infraction à la loi électorale québécoise.

Joint à Montréal hier, le commissaire-enquêteur Bernard Grenier a catégoriquement refusé de répondre à nos questions. Le 24 janvier, il avait indiqué au *Devoir* qu'il avait encore de «10 à 15 personnes» à interroger avant de terminer son enquête et de plancher sur la rédaction de son rapport. Le 11 janvier, le DGE avait confié qu'il reporterait la publication du rapport Grenier si celui-ci lui était remis en pleine campagne électorale, afin de «ne pas mêler les cartes» ou d'influer sur le jeu électoral. Le chef de l'opposition, André Boisclair, ainsi que les représentants de l'ADQ avaient alors protesté publiquement. Le 24 janvier, M. Blanchet faisait volte-face et affirmait qu'il publierait le rapport «dès que possible» lorsqu'il l'aura reçu, élections ou pas.

Le Devoir

## Un propriétaire peut interdire la cigarette

Winnipeg — Une des plus grandes agences de location de Winnipeg avait le droit d'imposer une interdiction de fumer dans ses appartements à tous les nouveaux locataires, a tranché un médiateur dans une décision rendue publique hier. Une ancienne fumeuse, Bev Reeves, a porté plainte devant la Direction de la location à usage d'habitation du Manitoba, affirmant que la mesure était «extrémiste, non nécessaire et atteignait la dignité des gens». Le médiateur, simplement identifié comme B. Andrews, a donné raison au propriétaire, Globe General Agencies. «Je conclus que le règlement va permettre aux gens de mieux profiter de leur appartement et du complexe et elle va améliorer la sécurité, le confort et le bien-être des locataires. Il réduira et éliminera éventuellement des dépenses de nettoyage et de réparations causées par la présence de fumée de tabac.» Mme Reeves se dit ni déçue ni surprise par la décision. Elle ne pense pas interjeter appel. «Je voulais simplement que la question soit étudiée», a déclaré la dame de 63 ans, qui a arrêté de fumer il y a huit ans. Elle affirme vouloir sensibiliser les propriétaires au fait qu'ils doivent en faire davantage, comme nettoyer les tapis et améliorer les systèmes de ventilation pour vraiment offrir un environnement sans fumée. L'agence Globe a mis la mesure en application le 1<sup>er</sup> octobre dernier dans l'ensemble de ses 5000 logements à Winnipeg. — PC

## Jean-François Chassay



**LAISSE**  
Roman

Des portraits variés et souvent impayables de spécimens humains autant que canins [...]. Un roman original, plein de sous-texte et de profondeur.

Florence Meney, Radio-Canada

192 pages - 19,95 \$



Boréal  
www.editionsboreal.qc.ca

## DEVOIR

SUIITE DE LA PAGE 1

des textes pertinents et significatifs.

Depuis mercredi, trois de nos meilleurs journalistes sont montés à bord des autobus de campagne afin de suivre les faits et gestes des chefs politiques. Robert Dutriscac accompagne le Parti québécois, Kathleen Lévesque, l'ADQ, et Antoine Robitaille, le Parti libéral. Les tiers partis ne seront pas oubliés pour autant: Clairandré Cauchy s'intéressera aux activités de Québec solidaire et Fabien Deglise à celles du Parti vert. Notre chroniqueur émérite Michel David, lui, sera partout, à l'affût des opinions et des tendances, à bord des autobus, dans les circonscriptions et dans les offices des gens biens informés.

À Montréal, Paul Cauchon aura à l'œil les activités des partis politiques sur Internet. Notre journaliste s'intéressera aussi aux relations, pas toujours harmonieuses, entre les politiciens et les journalistes. Sur la Toile, l'excellent site du *Devoir* continuera à offrir un riche contenu, au moyen, cette fois-ci, d'un carnet de quotidien (un blogue) que tous les journalistes du quotidien alimenteront.

Les samedis — et chaque fois que l'actualité l'exigera —, trois observateurs chevronnés de la scène politique, Jean-François Lisée, Marie Grégoire et John Parisella, présenteront leurs points de vue éclairés sur la campagne électorale. On peut les lire dès aujourd'hui en page B3.

Et que serait la politique sans promesses? Quand l'occasion se présentera, nous les mettrons à l'épreuve des faits. Nous en vérifierons donc le bien-fondé grâce à des sources crédibles. Cette rubrique occasionnelle s'appellera justement «L'épreuve des faits».

Il ne reste plus maintenant qu'à souhaiter que le meilleur l'emporte.

Jules Richer  
Directeur de l'information

## OSCARS

SUIITE DE LA PAGE 1

à force de fréquenter les grands festivals, voire par effet d'entraînement. Ajoutez, au cours des dernières années, une fragilité nationale née du terrorisme et de la guerre, suscitant un regard plus ouvert sur l'étranger.

Tout cela et son contraire explique pourquoi on se retrouve aux Oscars cette année (après quelques autres) avec des œuvres de valeur, telles *Babel* du Mexicain Alejandro González Iñárritu, *The Departed* de Martin Scorsese, *Letters From Iwo Jima* de Clint Eastwood, *The Queen* du Britannique Stephen Frears et le plus indépendant *Little Miss Sunshine* de Jonathan Dayton dans la course au meilleur film.

On peut bien prédire la palme à *Babel* (favori) avec son regard prismatique sur la mondialisation, mais Eastwood et Scorsese le talonnent de près. Ils sont américains, ce qui n'est pas rien. En tout cas, un de ces deux-là devrait à tout le moins décrocher la statuette du meilleur réalisateur.

Les nominations aux Oscars se jouent donc désormais à l'envers de celles de nos Jutra ou des Génie canadiens cette année. Expurgées de productions commerciales, dans les catégories de prestige à tout le moins.

Épine dans la rose, le téléspectateur américain moyen ne s'y retrouve plus. A-t-il vraiment vu *Babel*, tourné en quatre langues dans autant de pays? Ou *Letters From Iwo Jima*, film de guerre tourné en japonais? Hum! Pas sûr! Même *The Departed* de Scorsese pénètre l'univers de la mafia avec une telle stylisation qu'il perd des spectateurs nourris aux effets faciles de la sauce hollywoodienne. *The Queen* est plus classique mais si fin, si britannique... Quant à *Little Miss Sunshine*, avec son portrait de famille décalée, loufoque, il a tout pour faire frémir les esprits bien-pensants.

Bref, le gala des Oscars, summum du clinquant et de la paillette jetés dans l'œil de la foule, ironie du sort, rejoint dans son essence un public de plus en plus pointu de distingués cinéphiles, internationalistes et ouverts d'esprit. Hollywood n'en est pas à un paradoxe près. Quand même... On peut craindre qu'un retour du pendule d'ici quelques années ne ramène les mégapro-

ductions sur le chic tapis rouge, histoire de rattraper un auditoire déstabilisé. Le meilleur cas de figure serait une qualité moyenne accrue des films américains, se reflétant dans l'œil du public et de l'Académie pour toujours et à jamais. On peut toujours rêver...

Quoi qu'ils raflent dimanche soir, cette remise des Oscars aura été celle des cinéastes mexicains. Un vrai trio d'as: Alejandro González Iñárritu (sept nominations pour *Babel*), Alfonso Cuarón (trois nominations pour *Children of Men*) et Guillermo del Toro (six nominations pour *Le Labyrinthe de Pan*). Cette percée des Mexicains a presque valeur politique, avec ouverture des Américains en guerre, qui découvrent leurs voisins du dessous. Ces derniers étant, il est vrai, au mieux de leur forme cette année au cinéma.

On peut y aller de prédictions, estimer comme à peu près assurés les prix d'interprétation pour Helen Mirren en reine Elizabeth II d'Angleterre dans *The Queen* et pour Forest Whitaker en féroce dictateur ougandais dans *The Last King of Scotland*. Tout pour dépayser encore plus l'Américain moyen, qui reçoit si peu d'œuvres étrangères sur ses grands écrans...

Mais du côté des prix techniques, *Dreamgirls*, qui relate l'aventure des Supremes, devrait rendre ses repères nationaux au spectateur de Dallas et de Philadelphie en raflant plusieurs lauriers. On souhaite en tout cas la statuette de la meilleure actrice de soutien à Jennifer Hudson, si puissante dans ce *Dreamgirls*. À ses côtés, Eddy Murphy a des chances de récolter son pendant masculin.

*Babel* pourrait remporter le prix du meilleur scénario original parmi d'autres statuettes, et *Notes of a Scandal*, celui du meilleur scénario adapté. Du côté du meilleur film en langue étrangère, on peut parier sur le film canadien *Water* de Deepa Mehta, évidemment par chauvinisme, mais *Le Labyrinthe de Pan*, *Indigènes* et *La Vie des autres* se révèlent des concurrents redoutables. On mise sur *Le Labyrinthe*... un peu au hasard. Al Gore devrait gagner l'Oscar du meilleur documentaire avec *An Inconvenient Truth* sur le réchauffement climatique. Le sujet est tellement d'actualité...

Quand la sélection est forte, quels que soient les lauréats, on s'incline. C'est la beauté de la chose.

Le Devoir

## Air India: les libéraux cherchent la source d'une fuite

Ottawa — Les libéraux réclament une enquête pour déterminer si un membre du gouvernement a révélé à un journal de Vancouver l'identité d'un témoin potentiel relativement à l'attentat terroriste contre le vol d'Air India. Ils affirment que le bureau du premier ministre Stephen Harper devrait tenter de déterminer si un membre du gouvernement ou des forces de l'ordre a fourni cette «information sécuritaire» confidentielle au quotidien *Vancouver Sun*.

Le premier ministre lui-même a évoqué l'article cette semaine à la Chambre des communes, déclenchant une véritable polémique quand il a déclaré que, selon l'article, le témoin serait en fait le beau-père du député libéral Navdeep Bains.

Les libéraux estiment qu'il est clair qu'un fonctionnaire a remis le nom de Darshan Singh Saini au journal, parce que seul un responsable aurait pu savoir que la Gendarmerie royale du Canada pourrait vouloir l'interroger. «L'article utilisé par le premier ministre cette semaine dans une campagne de salissage contre un membre du gouvernement contenait des affirmations concernant des opérations policières secrètes», a déclaré le leader libéral à la Chambre, Ralph Goodale. «Elles sont secrètes pour en garantir l'intégrité, mais l'information, exacte ou non, a néanmoins été rendue publique. Pourquoi le gouvernement a-t-il jugé approprié de dévoiler cette information, et cette divulgation ne contrevient-elle pas elle-même à la loi?»

Son homologue conservateur, Peter Van Loan, a nié toute implication du gouvernement et a invité les libéraux à se plaindre au *Vancouver Sun* s'ils sont en désaccord avec l'article.

Presse canadienne

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 300, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## Comment nous joindre ?

## La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courrier redaction@ledevoir.com

## La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courrier avisdev@ledevoir.com

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

## Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courrier abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

## L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390